



LIVRET

MUSIQUE · DANSE · THÉÂTRE

D'INFORMATION & RÈGLEMENT DES ÉTUDES

ANNÉE
20/21
SCOLAIRE

ÉDITORIAL



Le Conservatoire Régional du Grand Nancy, à travers sa mission d'éducation artistique par l'apprentissage des pratiques de la musique, de la danse et du théâtre notamment mais aussi par le développement de la diffusion et de la création artistique, est un outil incontournable de la vie culturelle métropolitaine. Il permet également à chacun de s'épanouir et de s'émanciper.

La fin de l'année scolaire dernière a été marquée par une crise sanitaire inédite qui, à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, reste toujours d'actualité. Soyez assurés que le personnel administratif, technique et enseignant mettra tout en œuvre pour vous offrir le meilleur accueil dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cette crise sans précédent nous a montré - si besoin en était - l'importance de l'art et de la culture dans nos sociétés ainsi que l'indispensable présence physique des enseignants-artistes face aux élèves : rien ne remplacera en effet le contact humain essentiel à tout apprentissage.

Cette maison forte de ses 1500 élèves, de sa centaine d'enseignants et de son équipe administrative et technique dévouée peut compter sur la Métropole pour être à leurs côtés, pour les accompagner et les soutenir au quotidien.

Nous resterons attentifs à ce que cette institution puisse continuer à le faire dans les meilleures conditions possibles.

Nous encouragerons enfin tous les projets de collaboration non seulement à l'échelle du Grand Est mais aussi à l'échelle européenne pour que le conservatoire conforte son rayonnement régional.

Le Conservatoire est et restera un maillon indispensable de cette chaîne culturelle qui commence souvent par l'éveil des plus petits, se poursuit par le développement des pratiques amateurs et peut déboucher sur une carrière d'artiste professionnel.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle rentrée artistique et culturelle.

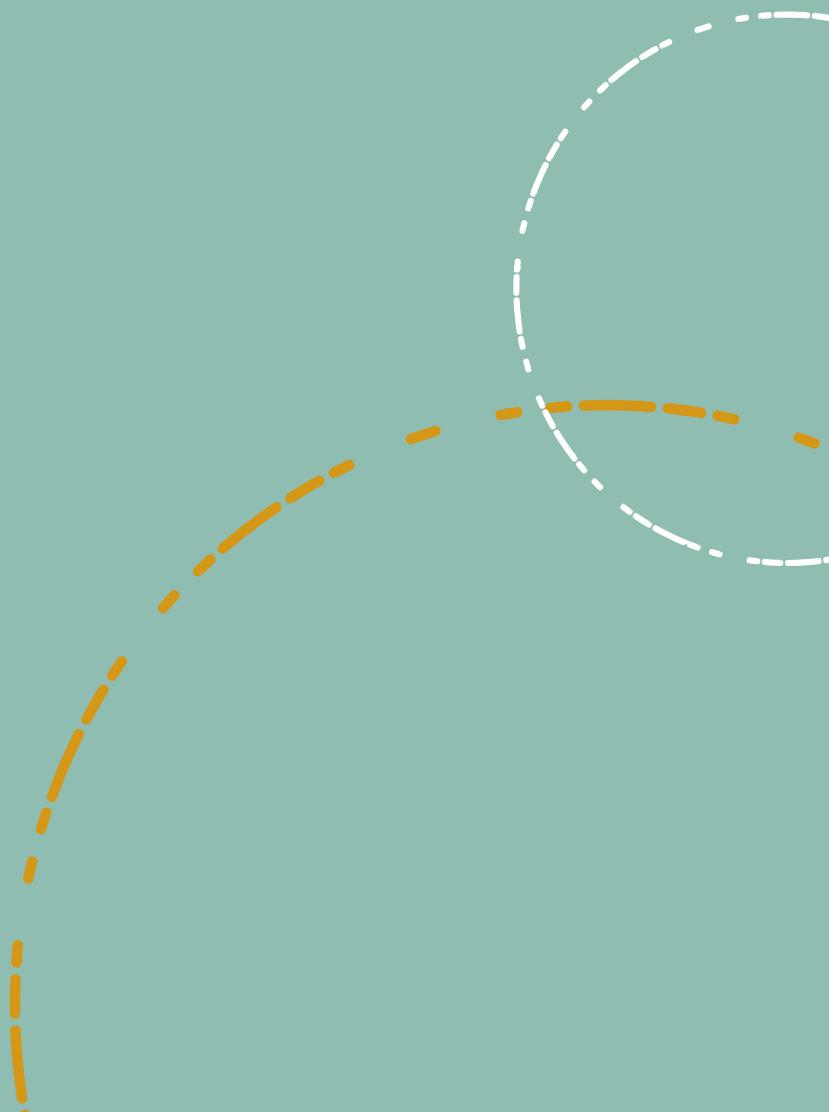
Mathieu KLEIN

Président de la Métropole du Grand Nancy
Maire de Nancy

Hocine CHABIRA

Vice-président du Grand Nancy
délégué au développement du projet culturel
métropolitain

LE MOT DU DIRECTEUR



Bienvenue au Conservatoire régional de la Métropole du Grand Nancy !

Vous êtes inscrit au Conservatoire régional de la Métropole du Grand Nancy ou vous souhaitez vous inscrire, vous ou votre enfant. Ce guide, qui a valeur de règlement des études, vous présente l'établissement, ses missions, son offre de formation, les différents cursus.

Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé initial qui a pour vocation l'apprentissage des pratiques de la musique, de la danse et du théâtre. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, et sous l'autorité du Président de la Métropole du Grand Nancy.

En offrant un enseignement musical, chorégraphique et théâtral d'excellence, accessible à tous sur l'ensemble du territoire, il participe à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel (capacités de mémoire et de concentration, goût de l'effort, curiosité, imagination, sens artistique et critique, organisation...) tout en constituant pour les écoles situées sur le territoire et pour les publics extérieurs, un pôle ressource en matière de spectacle vivant et de pratiques amateurs.

Son rôle est aussi de repérer et de former les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier.

Pour cela, plusieurs cursus vous sont proposés, de l'éveil au cycle de perfectionnement, dans plus de 60 disciplines.

Le Conservatoire est aussi un lieu d'échanges, de diffusion, et de création. Les élèves ont accès à de nombreuses manifestations culturelles, et bénéficient de classes de maître par les plus grands artistes pédagogues d'aujourd'hui. Il est ainsi un acteur dynamique de la vie culturelle de la Métropole et de sa région, en collaboration avec les nombreuses autres structures du territoire. Plus d'une centaine d'enseignants transmettent leur passion et leur savoir-faire à environ 1500 élèves, en s'appuyant sur une équipe administrative et technique d'une vingtaine de personnes.

Puisse ce guide vous éclairer ainsi que vous aider tout au long de l'année, faciliter vos démarches et la communication avec nos équipes.

Heureux de partager avec vous la passion qui nous anime !



SOMMAIRE

| | |
|----|--|
| 08 | UN PEU D'HISTOIRE |
| 09 | MISSIONS |
| 10 | DISCIPLINES ENSEIGNÉES |
| 12 | FILIÈRES |
| 14 | CYCLES |
| 16 | ÉVALUATION |
| 20 | À LA DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE |
| 23 | ÉTUDES MUSICALES |
| 53 | ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES |
| 59 | ÉTUDES THÉÂTRALES |
| 68 | MODALITÉS D'ADMISSION |
| 74 | TARIFS 2020/2021 |
| 79 | ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE |
| 83 | ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE |
| 86 | INFORMATIONS PRATIQUES |

UN PEU D'HISTOIRE

Si le premier « Conservatoire » fut créé à Paris en 1795, les régions durent attendre le XIX^e siècle pour voir émerger des écoles et des conservatoires fondés par les municipalités et contrôlés par le Ministère des Beaux-Arts.



L'École municipale de musique de Nancy fut créée en 1882 par délibération du Conseil municipal présidé par Monsieur Volland. En 1884, une convention entre la Ville de Nancy et l'État transformait l'École municipale de musique de Nancy en « École nationale de musique, succursale du Conservatoire de Paris ».

Cette convention prévoyait l'octroi d'une subvention annuelle à la ville pour le fonctionnement de l'école. En contrepartie, la ville s'engageait à trouver des locaux propres à l'école et à accepter la nomination d'un directeur par le Ministère.

Il a fallu attendre avril 1968 pour qu'une convention passée entre le Ministère de la Culture et la Ville de Nancy transforme l'École nationale de Musique en Conservatoire National de Région (CNR) et fasse apparaître, à côté de la filière traditionnelle, une des premières filières de classes à horaires aménagés, où l'enseignement artistique est intégré au cursus d'études générales.

Depuis l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1979, le Conservatoire relève du District urbain de Nancy puis de la Communauté urbaine du Grand Nancy en lieu et place de la Ville de Nancy.

En septembre 1987, le Conservatoire du Grand Nancy a investi ses nouveaux locaux, spécialement aménagés dans les anciens bâtiments de la Manufacture des Tabacs, 1 et 3 rue Michel Ney.

En 2006, il est labellisé « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR) par l'État. Ce classement est renouvelé pour sept ans par arrêté de la Ministre de la Culture et de la Communication en date du 14 octobre 2015.

Le 1^{er} juillet 2016, le Conservatoire régional du Grand Nancy devient, par la création de la Métropole du Grand Nancy - Eurocité humaine, un équipement métropolitain. En 2017, ont été fêtés les 30 ans de l'installation dans les magnifiques locaux actuels.

MISSIONS

Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement métropolitain d'enseignement artistique spécialisé initial de la musique, de la danse et du théâtre, classé par l'État en « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR).

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication, il est rattaché au pôle "Culture, Sports, Loisirs" de la Métropole du Grand Nancy.

LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE SONT AINSI DÉFINIES :

- > Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- > Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil à la musique, au théâtre et à la danse ainsi que l'éducation artistique et culturelle ;
- > Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes ;
- > Repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier ;
- > Constituer sur le plan local, départemental, régional, et national un pôle d'activité artistique et pédagogique de formation, de diffusion, et de création ;
- > S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil, d'orientation et de documentation dans les trois secteurs : musique, danse, théâtre ;
- > Participer à la formation professionnelle en partenariat contractuel avec d'autres institutions ;
- > Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole, du Sillon lorrain et de la grande région.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES



CORDES

—
Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse

VENTS & PERCUSSIONS

—
Flûte traversière et piccolo
Hautbois
Basson
Clarinette et clarinette basse
Saxophone
Trompette et cornet
Cor
Trombone
Tuba et euphonium
Percussions

CLAVIERS

& INSTRUMENTS

POLYPHONIQUES

—
Piano
Accompagnement au piano
Piano complémentaire
Orgue interprétation
Orgue improvisation

Lecture à vue
Guitare
Harpe

ART LYRIQUE, VOCAL & DRAMATIQUE

—
Filière voix
Chœurs et ensembles vocaux
Chant lyrique
Formation musicale chanteur
Clavier complémentaire
filière voix
Théâtre

FORMATION MUSICALE & ÉRUDITION

—
Éveil
Formation musicale
Lecture d'ensemble
à l'instrument
Histoire de la musique
Analyse musicale
Commentaire d'écoute
Écriture
Orchestration
Composition
Harmonie au clavier
Gravure musicale

MUSIQUE ANCIENNE

—
Violon baroque
Flûte à bec
Traverso
Cornet à bouquin
Viole de gambe
Basson baroque
Clavecin
Basse continue
Ensembles et consorts

JAZZ & MUSIQUES IMPROVISÉES

—
Guitare jazz
Claviers
Monophoniques jazz
Contrebasse et basse
Batterie
Jazz vocal
Formation musicale jazz
Histoire du jazz
Harmonie/Composition/
Arrangement
Big Band

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

—
Orchestres
Ensembles instrumentaux
Musique de chambre
Direction d'orchestre

DANSE

—
Éveil
Danse classique
Danse jazz
Danse contemporaine
Hip-Hop
Formation musicale danseur
Anatomie et Analyse
Fonctionnelle du Corps dans
le Mouvement Dansé (AFCMD)
Culture chorégraphique
Histoire de la danse

DIVERS

—
Intervention en Milieu
Scolaire (IMS)
Improvisation
Sophrologie
Gestion du trac

FILIÈRES



HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours sont organisés sur les plages horaires extra-scolaires, permettant leur fréquentation conjointement à celle de l'école primaire, du collège, du lycée, de l'université ou des grandes écoles. Les grands élèves et les élèves pré-professionnels sont également inscrits dans cette filière. Un parcours personnalisé de formation ainsi qu'un parcours ado/adulte permettent, sous certaines conditions, un cursus à la carte (voir pages 13 et 14).

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ÉCOLE/COLLÈGE/LYCÉE (CHAM/CHAD/S2TMD)

Le Conservatoire dispense une formation vocale, instrumentale ou chorégraphique complète aux élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAM/CHAD), en collaboration avec l'Éducation nationale, sur le temps scolaire. L'enseignement général est dispensé quant à lui dans les écoles Alfred-Mézières et Braconnot pour le 1^{er} cycle, au Collège de la Craffe pour le 2^e cycle, au Lycée Henri-Poincaré pour le 3^e cycle préparant au Baccalauréat technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD).

FOCUS

AU COLLÈGE

Portées à leur création par le Lycée Henri-Poincaré, les Classes à Horaires Aménagés au collège ont été déplacées en 2000 au Collège de La Craffe, plus proche du Conservatoire qui a investi l'ancienne Manufacture des Tabacs 13 années auparavant. Les huit classes concernées du Collège de La Craffe offrent à des élèves particulièrement motivés par les activités artistiques, la possibilité de mener de front leurs études générales et leurs études musicales ou chorégraphiques au Conservatoire, dans les meilleures conditions d'organisation et d'épanouissement par le biais d'un aménagement d'horaires. En sus du tronc commun d'enseignement général dispensé à tous les collégiens (classes mélangées), les programmes artistiques tiennent compte des fondements de l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire comme des Schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication. La formation spécialisée initiale dispensée au Conservatoire (dominante instrumentale, vocale ou chorégraphique) est complétée au Collège de La Craffe par une éducation musicale et culturelle obligatoire de deux heures hebdomadaires, qui peut être enrichie d'une heure de chant choral facultatif (le mercredi de 12h50 à 13h50). Il revient également aux enseignants du Collège et du Conservatoire de construire et de développer des projets interdisciplinaires en travaillant sur les compétences transversales (opéras pour enfants, projets chorals, école du spectateur en partenariat avec l'Opéra national de Lorraine, atelier d'improvisation en partenariat avec le Centre Culturel André Malraux, etc.).

HORAIRES AMÉNAGEABLES (AMÉ)

Les élèves fréquentant l'ensemble scolaire Notre-Dame-Saint-Sigisbert peuvent bénéficier, pour le primaire et le collège, d'un aménagement d'horaires intégrant une partie de l'enseignement artistique sur le temps scolaire (les cours de Formation musicale et de Chant choral associé). Une classe de seconde générale du Lycée Henri-Poincaré prévoit un aménagement d'horaires pour faciliter la poursuite de l'enseignement artistique.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE (MUSICOLOGIE)

Le Conservatoire, pour la pratique musicale et les disciplines d'érudition, collabore avec l'Université de Lorraine afin de préparer les étudiants à la Licence, aux Masters MEEF et à l'Agrégation en Musicologie. Existe également la possibilité d'une Licence professionnelle « Métiers de la scène lyrique » en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Opéra national de Lorraine.

CYCLES

S'ENGAGER DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

CYCLE 1

Premier temps d'une formation plus longue, il peut être aussi une fin en soi ou encore le temps pour l'élève d'acquérir une expérience artistique qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Son objectif est d'éveiller la motivation, la curiosité, le goût pour l'interprétation et l'invention, et d'acquérir des bases techniques.

APPROFONDIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

CYCLE 2

Il prolonge les acquis du 1^{er} cycle en favorisant chez l'élève l'accès à une pratique autonome. Son objectif est d'acquérir des méthodes de travail favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet d'évoluer dans les différents langages et de développer des démarches analytiques ainsi que d'aborder des esthétiques diversifiées en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle et sens artistique.

SE FORMER COMME ARTISTE AMATEUR AUTONOME

CYCLE 3

Il prolonge les acquis des cycles précédents, dans la finalité de développer un projet artistique personnel. Son objectif est d'acquérir, de façon structurée, des connaissances culturelles et esthétiques et un approfondissement des techniques permettant de s'inscrire dans une pratique amateur pérenne et autonome.

ENTRETENIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION

Accessible une fois la fin du 3^e cycle obtenu dans la discipline dominante et à condition d'avoir validé la 3^e année du 2^e cycle en formation musicale, le parcours personnalisé de formation est un parcours « à la carte », basé sur le projet personnel de l'élève et défini en concertation entre l'élève et l'établissement. Néanmoins, dans ce parcours, l'élève est tenu de valider les éventuelles UV complémentaires manquantes de son CEM/CEC. Ce parcours non diplômant, qui met en avant la

pratique collective, offre une alternative au 3^e cycle pour les élèves souhaitant entretenir leurs acquis et conserver une pratique amateur (une pratique collective obligatoire au moins). Il est établi pour un an, renouvelable plusieurs fois, en fonction des places disponibles et du projet de l'élève, et après entretien avec la Conseillère aux études et l'enseignant de la dominante. Il est ouvert en musique et en danse.

LE PARCOURS ADOS/ADULTES

Dans le même esprit, un parcours ados/adultes est accessible à partir de la fin du 2^e cycle en instrument (niveau 2C3) et du milieu du 2^e cycle en formation musicale (niveau 2C2 validé). Ce parcours comprend une pratique collective obligatoire ainsi qu'un cours d'instrument optionnel, selon la disponibilité de l'enseignant, régulier ou non. Ce parcours est valable un an, reconductible ou non en fonction des places disponibles et du projet de l'élève. Il peut également concerner la dominante vocale.

LE PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE

Le parcours « pratique collective » et le stage d'orchestre sont particulièrement destinés aux nombreux étudiants que compte le territoire métropolitain et qui souhaitent valoriser leur apprentissage artistique par le biais d'un ensemble constitué.

S'ORIENTER VERS LES MÉTIERS ARTISTIQUES ET SE PRÉPARER À DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

LES CYCLES SPÉCIALISÉ ET DE PERFECTIONNEMENT

Leur objectif est de permettre à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation aux métiers de la pédagogie, de la création et du spectacle vivant. En perfectionnement, l'élève devra valider les UV manquantes de son DEM/DEC et se produire en public sur scène, une fois dans l'année au moins.

LA CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En théâtre, une classe préparatoire à l'enseignement supérieur, en partenariat avec le CRR de Metz Métropole est actuellement en cours d'habilitation. En musique et en danse, un projet de classe préparatoire en réseau, regroupant plusieurs établissements de la région Grand Est, est actuellement en cours d'élaboration.

ÉVALUATION

Les études au Conservatoire sont jalonnées à la fois par des examens ou contrôles et par une évaluation continue. L'apprentissage d'une discipline artistique est aussi celui de la méthode et de la persévérance. Véritable école de la vie, il permet :

- > De se connaître et de connaître les autres ;
- > De se valoriser, de se dépasser, de partager et d'échanger ;
- > D'être et de devenir.

Cet apprentissage nécessite régularité et assiduité à l'ensemble des cours obligatoires ou auxquels l'élève est inscrit. Cet apprentissage n'oppose pas les notions de travail et de jeu, au contraire il les rapproche. Le travail personnel régulier indispensable est le gage de la réussite de ce parcours artistique et d'une relation enseignant/élève harmonieuse.

La première année dans un cycle au Conservatoire est une année probatoire, quel que soit le niveau de l'élève (éveil et initiation exclus). À l'issue de cette année probatoire, une commission statue sur la poursuite des études. L'élève sera, soit confirmé dans son cursus, soit réorienté vers un autre cursus ou une autre discipline, soit non maintenu au sein de l'établissement.

Pour tous les élèves, le contrôle continu est assuré notamment par le biais de trois bulletins d'évaluation dans l'année, consultables sur l'extranet usager iMuse.

À l'intérieur de chaque cycle, les élèves peuvent être évalués par le biais d'examens techniques intermédiaires. En Formation musicale, une évaluation continue spécifique permet de déterminer le passage ou non dans le niveau suivant, à l'intérieur du cycle.

En fin de cycle, un jury externe composé d'un spécialiste au moins de la discipline et du Directeur ou de son représentant se prononce sur le passage dans le cycle supérieur et sur l'obtention des UV des diplômes lors d'un examen, selon un calendrier établi par la direction. Le jury externe est sollicité dans le cadre de la discipline dominante, de l'UV de Formation musicale, de l'UV de Culture musicale et de l'UV de Musique de chambre.

Dans tous les cycles, seules les mentions Bien et Très Bien permettent d'accéder au cycle supérieur ou permettent l'obtention de l'UV. En cycle spécialisé musique, l'obtention de l'UV dominante se fait sans distinction de mention.

Aucune session de rattrapage n'est organisée. Une Commission d'orientation statue en fin d'année scolaire sur l'orientation des élèves qui ont effectué le nombre d'années maximum autorisé dans le cycle, ou qui ont été absents à plus de 50 % des cours ou à un examen.

À l'issue des examens de fin de cycle et à tout moment de la scolarité, une décision de réorientation ou un arrêt des études peuvent être préconisés.

FOCUS

La notation des étudiants en Licence de Musicologie en pratique instrumentale et Formation musicale se fait par le contrôle continu, sans examen spécifique. L'enseignant attribue une note en fonction du travail réalisé, de la progression de l'étudiant, des qualités techniques et artistiques, mais aussi de l'assiduité (-2 points à partir de la 3^e absence injustifiée).

ÉQUIVALENCES

La validation de la 1^{re} année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique ou de Commentaire d'écoute permet d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Certificat d'Études Musicales (CEM).

La validation de la 2^e année d'Analyse musicale, d'Histoire de la musique ou de Commentaire d'écoute permet d'obtenir l'UV Culture musicale nécessaire au Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Certaines UV complémentaires obtenues dans un autre établissement d'enseignement initial de même rang (classé Conservatoire à Rayonnement Régional), peuvent permettre, sous condition, la validation par équivalence d'UV correspondantes dans les diplômes proposés par le Conservatoire régional du Grand Nancy.

À NOTER

Les équivalences concernant l'UV de Culture musicale Bac S2TMD et Licence de Musicologie sont supprimées depuis la rentrée 2019/2020 pour les élèves intégrant le 3^e cycle ou le cycle spécialisé.

PROTOCOLE DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

L'examen de fin de cycle comporte, dans la discipline dominante, un programme d'interprétation et concerne également certaines UV complémentaires (se référer aux tableaux des cycles et diplômes).

Dans la discipline dominante, les élèves sont présentés obligatoirement à partir de la 4^e année du 1^{er} ou 2^e cycle, et de la 3^e année du 3^e cycle ou du cycle spécialisé, indépendamment des autres UV, qu'elles soient validées ou non. Ils peuvent toutefois se présenter par anticipation sur avis de l'enseignant et sous réserve de l'accord du Directeur, à l'exception du cycle spécialisé où la durée minimum des études est de deux ans.

La formation au Conservatoire vise, tant des objectifs de pratique amateur d'excellence, qu'une possible orientation professionnelle pour les élèves qui en feront le choix ultérieurement ou qui sont en cycle spécialisé. Chaque cycle est une étape de la formation de l'élève, qui peut poursuivre sa formation dans le cycle suivant. Néanmoins, chaque étape constitue, pour certains élèves, une fin en soi.

Les élèves de cycle spécialisé sont évalués ensemble dans la discipline dominante instrumentale ou vocale, au sein du réseau DEM régional Grand Est.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX À ÉVALUER

Chacun des membres du jury - quelle que soit sa discipline - est invité à évaluer si chaque élève :

- > Joue et évolue sur scène avec aisance ;
- > Maîtrise son programme imposé dans le cadre d'une situation contrainte (six semaines de préparation en période scolaire) et son programme au choix (impérativement joué dans l'année avec un pianiste accompagnateur dans le cas d'une pièce avec accompagnement) ;
- > Fait apparaître des éléments d'expression personnelle ;
- > Utilise les éléments techniques requis et acquis au service d'une expression artistique, dans le respect des styles ;
- > Fait preuve d'une compréhension du programme interprété.

DÉROULEMENT

Les examens de fin de cycle sont publics. Toutefois, le Président du jury et/ou le Directeur de l'établissement pourra décider d'interdire l'accès au public à tout moment, si les conditions d'écoute, le plan Vigipirate, ou des événements extérieurs l'exigent. **Toute captation audio et/ou vidéo est strictement interdite.** Une répétition générale (ou un filage) aura été programmée sur le lieu de l'évaluation dans les jours précédents. Les élèves sont priés de se présenter 15 minutes avant l'heure de passage qui leur a été communiquée par voie d'affichage. À partir du 3^e cycle, chaque élève musicien se présente oralement sur scène, ainsi que les pièces jouées. Le jury pourra interrompre le candidat à tout moment.

DÉLIBÉRATIONS

Les délibérations se déroulent à huis clos, sans la participation des enseignants. Mis à part pour le cycle spécialisé, le Président du jury dispose des éléments d'évaluation continue de l'élève et se réserve la possibilité d'en informer les autres membres du jury. Même si le jury évalue la prestation de l'élève à un moment donné, en cas de proximité du seuil d'attribution de la récompense, il pourra s'il le souhaite tenir compte du contrôle continu. Le Président du jury peut également faire venir, dans ce cadre, l'enseignant de l'élève afin de recueillir son avis. Chaque membre de jury est invité à déterminer si, selon lui, l'examen est réussi. En cas de litige, le Président du jury peut avoir recours au vote. Les échanges au sein du jury sont confidentiels et les membres du jury sont tenus à la réserve et la discrétion. Le jury est solidaire et souverain, ses décisions sont sans appel.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont annoncés dans un premier temps aux enseignants. Les élèves sont ensuite invités à se regrouper dans la salle, autour des membres du jury, pour la proclamation des résultats par le

Président du jury, à l'issue de laquelle il leur est proposé, dans la mesure du possible, de rencontrer les membres du jury pour bénéficier d'un retour personnalisé sur leur prestation.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES (MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE)

Fin de cycle 1

Passage en cycle 2 avec la mention Bien ou Très Bien

Maintien dans le cycle avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle 2 - UV dominante et UV complémentaires

UV du Brevet d'Études décernée avec la mention Bien ou Très Bien

UV du Brevet d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle 3 - UV dominante et UV complémentaires

UV du Certificat d'Études décernée avec la mention Bien ou Très Bien

UV du Certificat d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

Fin de cycle spécialisé Musique - UV dominante

UV du Diplôme d'Études décernée à l'unanimité avec les félicitations du jury

UV du Diplôme d'Études décernée à l'unanimité

UV du Diplôme d'Études décernée

UV du Diplôme d'Études non décernée

Fin de cycle spécialisé Danse et Théâtre - UV dominante et UV complémentaires

Fin de cycle spécialisé Musique - UV complémentaires

UV du Diplôme d'Études décernée avec la mention Bien ou Très Bien

UV du Diplôme d'Études non décernée avec la mention Assez Bien ou Insuffisant ou Non récompensé(e)

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DONNÉES À TITRE INDICATIF

Le jury n'est pas tenu de s'y confirmer strictement, ces correspondances étant données à titre indicatif.

| NOTATION SUR 20 | MENTION | LETTRE | PASSAGE |
|-----------------|--|--------|----------|
| 20 ≥ N ≥ 18 | Très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury | A | Passage |
| 18 > N ≥ 16 | Très bien à l'unanimité | | Passage |
| 16 > N ≥ 15 | Très bien | | Passage |
| 15 > N ≥ 13 | Bien | B | Passage |
| 13 > N ≥ 10 | Assez bien | C | Maintien |
| 10 > N ≥ 07 | Insuffisant | D | Maintien |
| 07 > N ≥ 00 | Non récompensé(e) | E | Maintien |

À LA DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

DE 5 À 10 ANS

ÉVEIL 5 ANS ET ÉVEIL 6 ANS

À 5 et 6 ans, l'enfant manifeste ses émotions et apprend à les maîtriser, parallèlement au développement de l'acquisition du geste. Le cours d'éveil va lui permettre de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles conduites par un enseignant musicien, parfois avec la collaboration d'un enseignant danseur.

| HORAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 | |
|--|--|
| ÉVEIL 5 ANS | ÉVEIL 6 ANS |
| MERCREDI de 10h à 11h <u>ou</u> de 14h à 15h | MERCREDI de 11h à 12h <u>ou</u> de 13h à 14h |

ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (ADI)

Parcours de découverte des instruments de musique destiné aux enfants de 6 ans à 10 ans, ce voyage musical permet de faire connaître les différents instruments à l'enfant qui pourra, par la suite, faire un choix éclairé, proche de sa sensibilité. Le parcours est constitué de 3 séances de 45 minutes de découverte pour chacun des 8 instruments proposés, entre octobre et mai. Des instruments adaptés aux enfants sont mis à leur disposition lors des séances.

Réunion d'information ADI : jeudi 1^{er} octobre 2020 à 18h30 en Salle Ravel

Début du parcours ADI : mercredi 14 octobre 2020

Fin du parcours ADI : mercredi 19 mai 2021

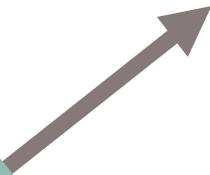
Portes ouvertes avec les parents pour le choix d'un instrument en 2021/2022 :
mercredi 26 mai 2021

| HORAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 |
|---|
| MERCREDI de 14h à 14h45 |
| Violon - Alto - Hautbois - Clarinette - Saxophone - Trombone - Flûte à bec - Clavecin |

L'ADI reste accessible jusqu'à 10 ans. Une initiation instrumentale est envisageable dès l'âge de 6 ans, dans la limite des places disponibles.



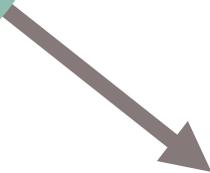
ÉVEIL 5 ANS



ÉVEIL 6 ANS



**ATELIER DE
DÉCOUVERTE
INSTRUMENTALE**



**INITIATION
INSTRUMENTALE**



CYCLE 1



ÉTUDES MUSICALES

- 26 **DOMINANTE INSTRUMENTALE**
- 30 **PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE**
- 32 **COURS DE FORMATION MUSICALE**
- 34 **DOMINANTE VOCALE FILIÈRE VOIX**
- 36 **DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE**
- 38 **CURSUS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO**
- 39 **ÉRUDITION MUSICALE**
- 42 **CURSUS D'IMPROVISATION À L'ORGUE**
- 43 **CURSUS DE DIRECTION D'ORCHESTRE**
- 44 **CURSUS JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES**
- 48 **PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES**
- 50 **PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES**

L'enseignement, dans chacun des cursus, comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires.

DOMINANTE (DISCIPLINE PRINCIPALE)

- > Instrument - Filière voix - Chant lyrique - Jazz - Accompagnement au piano ;
- > Formation musicale ;
- > Analyse (à partir du cycle spécialisé) - Écriture - Composition - Gravure musicale - Direction d'orchestre.

À NOTER

Concernant les études de piano, le travail personnel doit se faire impérativement sur un piano acoustique. Les claviers électroniques ne sont pas adaptés à cet apprentissage.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

FORMATION ET CULTURE MUSICALES

- > Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle (voir tableaux ci-après) ;
- > Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 3^e cycle.

CLASSES D'ENSEMBLE

- > Chant choral obligatoire en premier cycle de Formation musicale ;
- > Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles de jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus ;
- > En 2^e cycle : orchestre obligatoire dans toutes les filières (un cours hebdomadaire de 1h30) ;
- > À partir du 3^e cycle : deux sessions annuelles de l'Orchestre symphonique obligatoires, et/ou deux sessions annuelles de l'Orchestre à vents et percussions obligatoires ;

Se référer au chapitre « La Pratique collective au Conservatoire » (page 28).

MUSIQUE DE CHAMBRE

La musique de chambre est obligatoire à partir du 3^e cycle. Évaluée sur examen, une prestation du groupe est obligatoire dès la 1^{re} année et est récompensée par une mention. À l'issue de la 2^e année, la prestation permet l'obtention de l'UV du Certificat d'Études Musicales (CEM).

À l'issue de la 3^e année (ou avant sur décision du jury), elle permet l'obtention de l'UV du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

BASSE CONTINUE

Obligatoire pour les clavecinistes à compter du 3^e cycle et pour les élèves d'accompagnement au piano en cycle spécialisé.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

- > À partir de la 3^e année du 1^{er} cycle d'instrument : ensembles à cordes ou à vents facultatifs (un cours hebdomadaire de 1h à 1h30) ;
- > Chœurs du Conservatoire : Chœur d'enfants (8-12 ans), Chœur d'ados (à partir de 12 ans), Atelier polyphonique 2^e cycle, Ensembles vocaux (à partir de 15 ans) ;
- > Gravure musicale ;
- > Écriture ;
- > Direction d'orchestre ;
- > Basse continue pour claviéristes ;
- > Improvisation ;
- > Instrument ou jazz complémentaire ;
- > Piano complémentaire.

La pratique d'un instrument complémentaire dit « ancien » est encouragée dans un souci d'ouverture esthétique (traverso pour les flûtistes, viole de gambe pour les cordes, violon baroque pour les violonistes, etc) et peut donner lieu à la validation d'une UV complémentaire.

Il est fortement recommandé aux élèves de se doter d'une culture artistique solide et pour ce faire, outre l'obligation d'assister au spectacle vivant, de suivre certains enseignements d'érudition en plus des enseignements obligatoires : Culture musicale, théâtrale ou chorégraphique, Écriture, Orchestration, Composition.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Depuis l'année scolaire 2019/2020, tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement.



Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par ce sigle dans la programmation culturelle du Conservatoire.



> DOMINANTE INSTRUMENTALE

À l'âge de 7 ans (CE1), l'intégration se fait en 1^{er} cycle d'instrument. Mais, selon les spécificités de certains instruments, on peut débiter à un autre moment.

CYCLE 1

Le 1^{er} cycle a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

FILIÈRE DES CLASSES À HORAIRE AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Deux cours hebdomadaires d'instrument de 45 minutes chacun sont dispensés en pédagogie de groupe, à deux ou trois élèves, sur le temps scolaire.

FILIÈRE DES HORAIRE AMÉNAGEABLES (AMÉ)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire (sauf si possibilité sur le temps scolaire).

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire. Le cours a lieu le soir après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

EXAMEN DE FIN DE 1^{ER} CYCLE

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape dans le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau imposé donné 6 semaines avant la date de l'examen et d'un morceau au choix travaillé dans l'année.

La présentation à l'examen de fin de 1^{er} cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet d'accéder au 2^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 2

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu, pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

Le volume hebdomadaire du cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

BREVET D'ÉTUDES MUSICALES (BEM)

Ce diplôme représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis. Trois UV sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet : UV Instrument (dominante) - UV Formation musicale - UV pratique collective (excepté pour les claviers).

La présentation à l'examen de fin de 2^e cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet de valider l'UV du BEM et d'accéder au 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 3 ET AU-DELÀ

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est comprise entre 45 minutes et 1h30. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

À l'issue du 3^e cycle, l'UV dominante du Certificat d'Études Musicales (CEM) peut être décernée avec la mention Bien ou Très Bien.

À l'issue du cycle spécialisé, l'UV dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est décernée sans distinction de mention. L'examen est régional.

La poursuite des études dans un cycle n'est pas possible une fois l'UV dominante du diplôme terminal de ce cycle obtenue. Néanmoins, la poursuite des études est proposée en Parcours Personnalisé de Formation (PPF) à l'issue du 3^e cycle ou en cycle de perfectionnement à l'issue du cycle spécialisé, afin de valider les éventuelles UV complémentaires manquantes.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé doivent être affiliés, sous certaines conditions, au régime de Sécurité sociale étudiante.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------------|---|--|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) > UV Instrument > UV Formation musicale > UV Pratique collective dirigée * |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Instrument > UV Formation musicale (BEM) > UV Musique de chambre > UV Pratique collective dirigée * > UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Basse continue pour les clavecinistes (1 ^{re} année validée) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) > UV Instrument > UV Formation musicale (CEM) > UV Musique de chambre > UV Pratique collective dirigée * > UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Lecture à vue pour les pianistes > UV Basse continue pour les clavecinistes (2 ^e année validée) |
| PERFECTIONNEMENT | 1 à 2 ans (sur lettre de motivation) | Prestation publique École du spectateur obligatoire |

* à l'exception des claviers

SPÉCIFICITÉ DU CURSUS D'ORGUE

Le cursus d'orgue fait l'objet d'une articulation spécifique jusqu'à la fin du 2^e cycle, due à l'apprentissage du pédalier :

| | | |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cycle clavier : 2 à 3 ans | Cycle 1 : 2 à 4 ans | Cycle 2 : 2 à 4 ans |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|



> PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE

La pratique collective dirigée des élèves du Conservatoire régional du Grand Nancy (instrumentistes et chanteurs) doit se faire en priorité au sein des ensembles du Conservatoire.

Elle fait partie intégrante du cursus d'études, de ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est obligatoire à partir du 1^{er} cycle pour les chanteurs et du 2^e cycle pour les instrumentistes.

L'affectation des élèves dans les orchestres et ensembles (ouverte aux différentes esthétiques) est effectuée par la responsable du Service Action culturelle, sur proposition des enseignants, en concertation avec les différents chefs. Pour les ensembles se réunissant par sessions, c'est la direction qui détermine, pour chaque élève, le nombre de sessions obligatoires dans l'année.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partie.

L'obtention de l'UV Pratique collective dirigée des différents diplômes se fait sur la base de l'assiduité et de l'investissement. Elle peut être conditionnée par une évaluation du niveau de maîtrise des traits d'orchestre ou des parties vocales à tout moment.



ASSIDUITÉ

Pour le bon fonctionnement des orchestres et l'élaboration des programmes, il est impératif que l'ensemble des élèves désignés assistent à chacune des répétitions auxquelles il est convoqué. Les absences sont sanctionnées conformément au règlement intérieur de l'établissement. La participation au concert d'un élève ayant été absent à une ou plusieurs répétitions pourra être remise en question par le chef d'orchestre ou le chef de chœur.

Pour les sessions de l'Orchestre à vents et percussions et de l'Orchestre symphonique, les demandes d'absence exceptionnelle, même justifiées, sont soumises à l'accord préalable du Directeur.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent respecter les horaires des répétitions et des concerts. L'heure de début de répétition indique le moment où l'ensemble commence son travail. Cela implique que les élèves rejoignent le plateau de répétition suffisamment en avance afin de trouver leur place et de s'installer, de préparer leurs partitions, d'accorder leur instrument ou d'avoir chauffé leur voix au préalable, pour l'heure de début de la répétition. Cette disposition concerne également le retour des élèves après une pause éventuelle.

L'accord des instruments reste toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, l'accord est réalisé par le chef. En 2^e cycle, un premier accord est effectué par les élèves en apprentissage avant la répétition, accord repris par le chef en début de répétition. En 3^e cycle et au-delà, l'accord est effectué par les élèves en autonomie avant la répétition, et pourra être repris par le chef si nécessaire.

MATÉRIEL D'ORCHESTRE ET DE CHŒUR

En amont de la session, il est remis à l'élève un jeu de partitions dont il se trouve responsable. Dans certains cas, les partitions devront être achetées par les familles. L'élève doit conserver ses partitions tout au long de l'année scolaire et au-delà, dans le cas où une œuvre serait susceptible d'être rejouée, et afin de se constituer une bibliothèque personnelle.

Outre son instrument, chaque élève doit avoir en sa possession, lors des répétitions, un crayon à papier et une gomme.

La tenue de concert sera celle indiquée par le chef.

> COURS DE FORMATION MUSICALE

CYCLE 1

Pour les élèves de la filière CHAM qui sont à l'école élémentaire, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en deux séances). Un cours de Lecture d'ensemble à l'instrument, un cours d'Écoute et un cours de Chant choral, de 45 minutes chacun, viennent compléter le parcours.

Tous ces cours ont lieu au Conservatoire sur le temps scolaire (lundi après-midi et vendredi matin).

Dans les filières AMÉ et HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en une ou deux séances). Un cours de Chant choral de 45 minutes vient compléter le parcours.

CYCLE 2

Pour les élèves des filières CHAM et AMÉ qui sont au collège, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, sur le temps scolaire.

Dans la filière HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, en dehors du temps scolaire.

CYCLES 3 ET SPÉCIALISÉ

En 3^e cycle, quelle que soit la filière, la durée hebdomadaire de cours est de 2h30, hors temps scolaire. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

En cycle spécialisé, la durée hebdomadaire de cours varie entre 3 et 4 heures (en deux séances), hors UV complémentaires. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

Le suivi d'un cours de Formation musicale est obligatoire dans la filière S2TMD, sur toute la durée des études, jusqu'à l'obtention du CEM de Formation musicale au moins.

À NOTER

Les examens de Formation musicale comprennent des épreuves écrites et orales dont la nature est communiquée en début d'année scolaire et dont le calendrier est communiqué dans le courant de l'année scolaire. Les élèves sont tenus de passer l'examen dans son intégralité. Aucun report de notes n'est possible d'une année à l'autre. Il n'y a pas de session de rattrapage.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|---|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année, pour l'obtention du Brevet d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Certificat d'Études Musicales |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 2 ^e année, pour l'obtention du Certificat d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Diplôme d'Études Musicales |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> > UV dominante (oreille, chant, lecture) > 3 UV complémentaires obligatoires (2 ans d'études minimum par UV) : Analyse musicale, Technique vocale, 1^{er} cycle a minima d'Accompagnement ou UV de Piano complémentaire > 2 UV optionnelles à choisir parmi : 1^{er} cycle a minima d'Écriture, Harmonie au clavier, Commentaire d'écoute, Accompagnement ou Piano complémentaire (en fonction de l'UV obligatoire retenue), Filière voix (3^e cycle validé), Chœur ou Ensemble vocal |

> DOMINANTE VOCALE FILIÈRE VOIX (chant choral)

La dominante vocale appelée « Filière voix » est ouverte aux enfants à partir du CE1. En 1^{er} et 2^e cycle, elle est organisée uniquement en CHAM, en partenariat avec l'école Braconnot pour le primaire, et le Collège de La Craffe à partir de la 6^e. Il est possible d'intégrer la Filière voix à tout moment, sur concours d'entrée.

OBJECTIFS

- > Permettre à l'enfant de se former à la musique par le chant ;
- > L'aider à découvrir et à perfectionner ses capacités vocales et musicales ;
- > Développer l'écoute de soi et des autres ;
- > Pratiquer la musique dès le début des études en s'intégrant dans un dispositif collectif ;
- > Participer à des manifestations musicales sous forme d'auditions, concerts, spectacles pluridisciplinaires, collaboration avec l'Opéra national de Lorraine, etc.

CYCLE 1

Polyphonie 1^{er} cycle (à partir de la 2^e année) - Technique vocale - Formation musicale - Initiation à un instrument polyphonique (à partir de la 3^e année) - Geste chanté (en CE1 uniquement).

Les cours sont répartis sur deux demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE 2

Atelier polyphonique 2^e cycle - Technique vocale - Formation musicale - Poursuite de la pratique d'un instrument polyphonique.

Les cours sont répartis sur plusieurs demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE 3

Ensembles vocaux - Technique vocale - Formation musicale - Musique de chambre - Poursuite optionnelle de la pratique d'un instrument polyphonique.

NB : Ces différents cours peuvent être collectifs, semi-collectifs ou individuels.



| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|----------------|------------------|--|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> > UV Dominante vocale > UV Formation musicale > UV Instrument polyphonique |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> > UV Dominante vocale > UV Formation musicale (BEM) > UV Musique de chambre > UV Ensemble vocal > UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV facultative : Instrument polyphonique |

> DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------------|---|--|
| INITIATION | 1 an | Admission ou non en cycle 1 lors de l'examen de fin de cycle |
| CYCLE 1 | 2 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 2 à 3 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) > UV Chant lyrique > UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire > UV Pratique collective vocale dirigée |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Chant lyrique > UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire > UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Musique de chambre * > UV Pratique collective vocale dirigée |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé) | Diplôme d'Études musicales (DEM) > UV Chant lyrique > UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire > UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Musique de chambre * > UV Pratique collective vocale dirigée |
| PERFECTIONNEMENT | 1 à 2 ans (sur lettre de motivation) | Prestation publique École du spectateur obligatoire |

* ou récitatif ou théâtre

LA FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Pour les élèves chanteurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme ci-après. Il est toutefois possible, et même conseillé, de suivre en plus le cursus de Formation musicale instrumentiste. Néanmoins, à partir du 2^e cycle de Chant lyrique, la Formation musicale instrumentiste ne peut se substituer à la Formation musicale chanteur obligatoire.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------|----------------|--|
| CYCLE 1 | 2 à 4 ans | Examen de fin de cycle (à partir de la 2 ^e année) |
| CYCLE 2 | 2 à 4 ans | UV Formation musicale chanteur du Brevet d'Études Musicales |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | UV Formation musicale chanteur du Certificat d'Études Musicales et du Diplôme d'Études Musicales |

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.).

La participation à cet ensemble (ou à l'Ensemble vocal féminin) est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

> CURSUS D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|--|
| INITIATION | 1 an | Admission ou non en cycle 1 sur examen |
| CYCLE 1 | 1 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 1 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> > UV Technique d'accompagnement > UV Piano (niveau 3^e cycle) > UV Basse continue (1^{re} année validée) > UV Formation musicale (BEM) > UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV Musique de chambre > UV École du spectateur |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> > UV Technique d'accompagnement > UV Pratique (séance de travail) > UV Basse continue (2^e année validée) > UV Piano (niveau cycle spécialisé) > UV Formation musicale (CEM) > UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV Musique de chambre > UV Stages * > UV École du spectateur |

* Stages de cycle spécialisé :

- dans les classes de chant (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes d'instrument (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes de danse (un stage d'une semaine dans l'année).

> ÉRUDITION MUSICALE

CULTURE MUSICALE

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Permettant de valider l'une des UV obligatoires pour l'obtention du CEM et du DEM, le cursus d'Histoire de la musique s'appuie chaque année sur une thématique différente pour explorer tous les domaines ayant trait à la compréhension du langage musical : analyse, esthétique et histoire. Il a pour objectif de fournir aux élèves des repères et des compétences simples leur permettant d'orienter leur pratique musicale vers des choix éclairés.

ANALYSE MUSICALE

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le cursus d'Analyse musicale a pour objectif de donner les réflexes, connaissances et compétences nécessaires afin de comprendre le projet esthétique d'un compositeur au travers d'une ou plusieurs de ses œuvres. Cette étude doit avoir un lien le plus direct possible avec la pratique musicale des élèves. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et d'un court mémoire à présenter devant un jury externe en fin d'année.

COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le Commentaire d'écoute est une discipline quasi incontournable car donnant lieu à une épreuve lors des concours ouvrant la voie vers une formation professionnelle supérieure dans les métiers de la musique. Le Commentaire d'écoute représente une véritable synthèse des compétences musicales, musicologiques et rédactionnelles des candidats. Cet enseignement a donc pour objectif de donner la méthodologie permettant d'assimiler et d'organiser les informations sonores issues d'extraits appartenant à des horizons musicaux les plus vastes possibles (réflexes et compréhension d'écoute, prise de notes, rédaction et culture musicale) mais aussi d'accroître ses capacités d'oreille, en particulier harmonique et fonctionnelle.

CRÉATION MUSICALE

ÉCRITURE MUSICALE

L'Écriture musicale consiste en l'étude pratique des accords et de leurs enchaînements, appelée harmonie, et de l'écriture à plusieurs voix mélodiques réelles, qu'on appelle polyphonie ou contrepoint. Ces études se basent principalement sur la réalisation par l'élève de textes musicaux polyphoniques (pour quatuor à cordes, puis pour orgue ou duo avec piano) dans des styles allant du baroque (Corelli, Bach) jusqu'à la fin du romantisme (Brahms, Fauré).

Cette classe permet de développer l'oreille musicale, ainsi que la connaissance du langage et la notion de style ; en cela elle s'adresse à tous les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances musicales et permet de donner une base indispensable à ceux intéressés par l'harmonisation, l'arrangement, l'instrumentation, l'orchestration, la composition, ou suivant les cours d'analyse et de direction.

Au sein de la classe d'Écriture sont aussi dispensés des cours d'orchestration (classique, romantique et moderne) pour les élèves les plus avancés. Ces cours sont basés sur l'analyse d'œuvres orchestrales du répertoire ainsi que la réalisation d'orchestrations par les élèves à partir de pièces originales écrites pour le piano.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|----------------|---|
| CYCLE 1 | 1 an | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 1 à 2 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 2 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Harmonie > UV Contrepoint > UV Formation musicale (BEM) > UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans | Diplôme d'Études Musicales (DEM) > UV Harmonie (réalisation d'un texte instrumental) > UV Contrepoint (écriture de variations instrumentales) ou Fugue (écriture d'une fugue dans le style de Bach) > UV Formation musicale (CEM) > UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV au choix : Écriture jazz ou Composition ou Orchestration ou Direction d'orchestre |

COMPOSITION

Cette classe s'adresse à des élèves ayant un niveau minimum de CEM en Formation musicale, et ayant, de préférence, suivi les classes d'Analyse et d'Écriture.

Contenu : réalisation de travaux divers (de la mélodie à des musiques de scène ou à l'image). La durée hebdomadaire de cours est d'une à deux heures.

Sur proposition du professeur et en fonction des travaux de l'élève, un jury peut se réunir afin d'admettre l'élève en 3^e cycle ou cycle spécialisé et lui attribuer une récompense sur la base des travaux réalisés (enregistrés ou joués en direct).

HARMONIE AU CLAVIER

Cette classe s'adresse aux élèves ayant un niveau minimum de technique pianistique (à partir du 3^e cycle) et désirant aborder de façon pratique l'harmonie, développer leur oreille et leur approche des partitions. La durée hebdomadaire de cours est d'une heure. L'évaluation est interne et annuelle.

ATELIER INTERPRÉTATION

Cet enseignement concerne les élèves à partir de la fin du 2^e cycle. Le contenu est déterminé par les partitions apportées par les élèves (analyse, travail de mémoire, d'oreille, approche des paramètres d'interprétation, etc.). Il s'agit vraiment d'un travail « à la carte » en liaison avec l'enseignant d'instrument. La durée hebdomadaire de cours est 30 minutes à une heure par semaine sur un, deux ou trois trimestre(s).

GRAVURE MUSICALE

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------|----------------|--|
| CYCLE 1 | 1 à 2 ans | <i>Pré-requis : niveau d'entrée en 3^e cycle de Formation musicale</i> Certificat de Gravure Musicale (CGM) |
| CYCLE 2 | 1 à 2 ans | Diplôme de Gravure Musicale (DGM) |

> CURSUS D'IMPROVISATION À L'ORGUE

Cette classe s'adresse à des organistes confirmés désireux d'acquérir des compétences en improvisation, dans la grande tradition du métier d'organiste.

Des pré-requis d'Harmonie au clavier et d'Écriture sont indispensables.

Les cours sont collectifs.

Durée hebdomadaire du cours : 1h à 3h.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------|---|---|
| INITIATION | 1 à 3 ans | Admission ou non en 3 ^e cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 2 ans (sur concours d'entrée) | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Improvisation à l'orgue > UV Formation musicale (BEM) > UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Interprétation à l'orgue (niveau 3 ^e cycle) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) > UV Improvisation à l'orgue > UV Formation musicale (CEM) > UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Interprétation à l'orgue (niveau cycle spécialisé) |

> CURSUS DE DIRECTION D'ORCHESTRE

Cette classe s'adresse à des musiciens désireux de découvrir, puis d'approfondir les techniques de direction d'ensembles instrumentaux et d'orchestre. Elle comprend les enseignements suivants : lecture des partitions d'orchestre, travail d'audition intérieure, gestique générale et appliquée, histoire de la direction d'orchestre, orchestration, réduction d'orchestre au piano, exercices pratiques avec de petits ensembles, stages dans les classes d'instruments de l'orchestre, dépistage de fautes.

Il est conseillé d'avoir suivi un cursus théorique complet : Formation musicale, Analyse musicale, Écriture, Histoire de la musique, et d'avoir un bon niveau instrumental avec des notions élémentaires de piano. Au besoin, les enseignements suivants peuvent être comblés si les capacités d'oreille (niveau minimum 3^e cycle) sont acquises : Harmonie, Analyse musicale et Histoire de la musique.

Les cours sont en partie individuels (approche des partitions) et collectifs (gestuelle et exercices pratiques).

Durée hebdomadaire des cours : 2h à 3h30

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------|---|---|
| INITIATION | 1 à 3 ans | Admission ou non en 3 ^e cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 2 ans (sur concours d'entrée) | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Direction d'orchestre > UV Formation musicale (BEM) > UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Instrument (niveau 3 ^e cycle) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) > UV Direction d'orchestre > UV Formation musicale (CEM) > UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) > UV École du spectateur > UV Instrument (niveau cycle spécialisé) |

> CURSUS JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

Ce cursus, qui s'adresse à des élèves de niveaux et d'horizons musicaux très diversifiés, permet de s'initier, de pratiquer, de se perfectionner dans une perspective professionnelle ou dans le cadre d'une pratique amateur de haut niveau. L'admission dans ce département est soumise à la réussite d'un concours d'entrée composé d'une évaluation instrumentale, d'un test d'harmonie (épreuve écrite) et d'un entretien. Ce concours d'entrée a lieu chaque année au mois de septembre.

Le programme des études et les objectifs du département jazz impliquent que les élèves disposent du temps minimum nécessaire pour le suivi des cours et la pratique personnelle. Au cours de l'année, des auditions et des concerts sont organisés par le Conservatoire afin que les élèves se produisent en public dans des conditions professionnelles de spectacle vivant. Prolongement indispensable de l'enseignement, les concerts favorisent le développement artistique de chacun et permettent la mise en pratique des acquis en situation réelle de scène.

Un cursus de Formation musicale en trois niveaux est spécifique aux études de jazz. Les musiciens effectuant parallèlement des études instrumentales dans l'esthétique dite « classique » sont tenus de suivre également un cours de formation musicale dite « traditionnelle ».

Après l'initiation (facultative), le cursus du département jazz est organisé en quatre cycles et aboutit au Certificat d'Études Musicales (CEM) et/ou Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'évaluation est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines suivies.

INITIATION

D'une durée d'un an, l'initiation offre une mise à niveau aux élèves ne pouvant encore prétendre à une admission en 1^{er} cycle.

CYCLE 1

D'une durée de 2 à 3 ans, le 1^{er} cycle prévoit l'enseignement des disciplines suivantes :

- > Dominante (guitare, batterie, basse, instrument monophonique, vocal, piano) ;
- > Formation musicale jazz ;
- > Harmonie/Composition/Arrangement ;
- > Participation aux ateliers de pratique collective.

À la fin du cycle, un jury se prononce sur l'accès au 2^e cycle.

CYCLE 2

D'une durée de 2 à 3 ans, le 2^e cycle prévoit l'enseignement des mêmes disciplines que précédemment,

auxquelles s'ajoute l'Histoire du jazz. Ce cycle débouche également sur un examen, lors duquel un jury se prononce sur l'accès au 3^e cycle et la délivrance des UV du Brevet d'Études Musicales (BEM).

CYCLE 3

D'une durée de 1 à 3 ans, le 3^e cycle est axé sur la notion de projet personnel par la participation des élèves de manière toujours plus active aux concerts tant intra-muros qu'à l'extérieur, dans le cadre du rayonnement du Conservatoire. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d'Études Musicales (CEM).

CYCLE SPÉCIALISÉ

La durée du cycle est de 2 à 4 ans. Les élèves obtiennent un diplôme pré-professionnel, le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

FORMATION MUSICALE JAZZ

Un enseignement de Formation musicale spécifique au jazz fait partie du cursus et est organisé sur trois niveaux. Pour chacun des niveaux, l'élève doit valider les modules suivants :

- > Oreille
- > Lecture
- > Analyse
- > Rythme

Pour certains modules, le contrôle continu est pris en compte.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Depuis l'année scolaire 2019/2020, tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement.



Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par ce sigle dans la programmation culturelle du Conservatoire.



| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|--|
| INITIATION | 1 an | Contrôle continu et avis du professeur |
| CYCLE 1 | 2 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 2 à 3 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) > UV Instrument > UV Formation musicale jazz (niveau 1) > UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 1) |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) > UV Instrument > UV Formation musicale jazz (niveau 2) > UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 2) > UV Histoire du jazz (niveau 1) > UV École du spectateur > UV Pratique collective dirigée (Big Band) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) > UV Instrument > UV Formation musicale jazz (niveau 3) > UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 3) > UV Histoire du jazz (niveau 2) > UV École du spectateur > UV Pratique collective dirigée (Big Band) |

JAZZ COMPLÉMENTAIRE

Un cours de jazz complémentaire permet aux musiciens dits « classiques » de découvrir et de s'initier aux codes, répertoires, technicité et esthétiques propres au jazz et aux musiques improvisées.

UV COMPLÉMENTAIRE PRATIQUE DU JAZZ AU SAXOPHONE

Ce cours s'adresse aux élèves de 2^e cycle de la classe de saxophone. Il s'inscrit dans une démarche d'ouverture indispensable au jazz, à l'improvisation, et à l'invention sur les modes de jeu utilisés dans le jazz.

Un cours collectif hebdomadaire de 1h30 est dispensé. L'UV est décernée lorsque l'élève a totalisé trois trimestres sur toute la durée de son 2^e cycle.

Objectifs :

- > Travailler le son, les phrasés et le vocabulaire propre au jazz ;
- > Aborder l'improvisation par la paraphrase, l'imitation dans un contexte tonal ou modal spécifique au jazz ;
- > Favoriser une approche sensorielle de la musique et de son instrument par l'oralité ;
- > Développer le sens de la pulsation, de cycle et l'aisance rythmique par une approche sensorielle ;
- > Faire connaissance avec le jazz à travers quelques uns de ses courants.



> PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES

En premier cycle de Formation musicale, chaque élève, quel que soit son instrument, est amené à pratiquer le chant choral durant 45 minutes chaque semaine, de la première année à la quatrième année, ce qui lui permet ainsi d'avoir un premier contact avec la musique d'ensemble. La découverte de sa voix chantée, le développement du chant intérieur et d'une écoute active apportent à l'élève des outils qu'il peut mettre au service de l'expression musicale, dès le début de ses études.

Les différents chœurs : le Chœur d'enfants (8-12 ans), le Chœur d'ados (à partir de 12 ans), le Jeune ensemble vocal (à partir de 15 ans), ainsi que l'Atelier polyphonique 2^e cycle permettent aux élèves désireux de travailler de manière plus intensive le répertoire du chant choral à raison d'une heure chaque semaine. Des projets de diffusion s'appuient sur la motivation des élèves qui peuvent être sollicités pour chanter dans différents cadres (session avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire, Opéra national de Lorraine, musées, festivals locaux et régionaux, maisons de retraite, etc).

ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est un ensemble à voix mixtes destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc).

La participation à cet ensemble (ou à l'Ensemble vocal féminin) est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

ENSEMBLE VOCAL FÉMININ

Accessible sur audition à des personnes extérieures à l'établissement justifiant d'une solide expérience vocale et musicale, mais aussi aux élèves de l'établissement, l'Ensemble vocal féminin aborde le répertoire spécifique à voix égales.

| | |
|--|---|
| ATELIER POLYPHONIQUE 2^E CYCLE <i>Marguerite Adamczewski</i> | MARDI de 14h30 à 15h30 - Salle 302 |
| ATELIER POLYPHONIQUE 2^E CYCLE <i>Christine Bohlinger-Philbert</i> | VENDREDI de 14h30 à 15h30 - Salle 201 |
| CHŒUR D'ENFANTS <i>Christine Bohlinger-Philbert</i> | MERCREDI de 14h30 à 15h30 - Salle 201 |
| CHŒUR D'ADOS <i>Christine Bohlinger-Philbert</i> | MERCREDI de 13h30 à 14h30 - Salle 201 |
| JEUNE ENSEMBLE VOCAL <i>Marguerite Adamczewski</i> | JEUDI de 18h15 à 19h30 - Salle 302 |
| ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS <i>Marguerite Adamczewski</i> | MARDI de 18h30 à 20h - Salle 302 |
| ENSEMBLE VOCAL FÉMININ <i>Marguerite Adamczewski</i> | LUNDI de 18h45 à 20h15 - Salle 302 |

> PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES

| NIVEAU INSTRUMENTAL | 1C3 | 1C4 | 2C1 | 2C2 | 2C3 | 2C4 | 3C | SPÉ. | PERF. |
|--|---------------------|-------------------------|--------|-----|-----------------------------------|--------|----|------|-------|
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 1 Estelle Magar-Loviconi Mercredi de 13h15 à 14h15 - Auditorium | Cordes | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 1 Frédéric Lombart Mercredi de 13h30 à 14h30 - Salle 003 | Percussions | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 1 Frédéric Neveux Lundi de 17h à 18h - Salle 317 | Guitares | | | | | | | | |
| ENSEMBLE POP'CORDES Cécile Depoutot-Monlong Certains samedis de 10h30 à 12h ou de 13h30 à 15h - Salle 201 | Cordes | | | | | | | | |
| BANDE DE HAUTOBOIS ET DE BASSONS Pierre Colombain Enseignement par sessions | Hautbois et bassons | | | | | | | | |
| GRAND ENSEMBLE DE CUIVRES Chef invité Enseignement par session | Cuivres | | | | | | | | |
| ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR HTS Didier Parison Mercredi de 14h30 à 16h - Auditorium | | Harmonie et percussions | | | | | | | |
| ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR CHAM Didier Parison Vendredi de 15h45 à 17h15 - Auditorium | | Harmonie et percussions | | | | | | | |
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 HTS Denis Rocher Mercredi de 16h30 à 18h - Auditorium | | | Cordes | | | | | | |
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 CHAM Denis Rocher Vendredi de 15h45 à 17h15 - Salle Ravel | | | Cordes | | | | | | |
| ENSEMBLE DE FLÛTES Sophie Dardeau Lundi de 18h à 19h - Salle 433 | | | | | | Flûtes | | | |
| ENSEMBLE BAROQUE Céline Jacob Mercredi de 17h à 18h30 - Salle 229 Tous les 15 jours | | | | | Tous instruments Musique ancienne | | | | |

| NIVEAU INSTRUMENTAL | 1C3 | 1C4 | 2C1 | 2C2 | 2C3 | 2C4 | 3C | SPÉ. | PERF. |
|--|-----------------------------------|-----|-------------|-----|-----------------------------------|-------------------------|--|------|-------|
| ENSEMBLE RENAISSANCE Céline Jacob Mercredi de 17h à 18h30 - Salle 229 Tous les 15 jours | | | | | Tous instruments Musique ancienne | | | | |
| CONSORT DE VIOLES Jeanne Dorche Lundi de 13h30 à 18h30 - Salle 229 | | | Violes | | | | | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2 Frédéric Lombart Lundi de 18h30 à 20h - Salle 003 | | | Percussions | | | | | | |
| ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 2 Frédéric Neveux Mercredi de 17h à 18h - Salle 302 | | | Guitares | | | | | | |
| ORCHESTRE SYMPHONIQUE (OS) Chefs invités Enseignement par sessions | | | | | | | Cordes, harmonie et percussions | | |
| ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS (OVP) Didier Parison Enseignement par sessions | | | | | | Harmonie et percussions | | | |
| ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 3 Frédéric Neveux Mercredi de 18h30 à 20h - Salle 302 | | | | | | | Guitares | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3 Franck Dentresangle Jour et horaire à déterminer - Salle 003 | | | | | | | Percussions | | |
| ENSEMBLE DE SAXOPHONES Violaine Gestalder Enseignement par sessions | Tous niveaux, du soprano au basse | | | | | | | | |
| BIG BAND JAZZ Michaël Cuillon Mercredi de 18h30 à 20h30 - Auditorium | | | | | | | Tous les instruments composant un Big Band | | |
| ATELIER D'IMPROVISATION Violaine Gestalder Mardi de 17h45 à 18h45 - Salle 428 | Tous instruments | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE VIOLONS Véronique Dominger Certains samedis de 13h30 à 16h45 - Salle 201 | | | | | Violons | | | | |
| ENSEMBLE DE VIOLONCELLES Antoine Martynciow Enseignement par sessions | Violoncelles (dès le 1C2) | | | | | | | | |



ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

DANSE CLASSIQUE
DANSE JAZZ
DANSE CONTEMPORAINE

INITIATION ET CYCLE 1

C'est à l'âge de 7 ans (CE1) que peut être abordée l'initiation spécifique à la danse, puis à partir de 8 ans (CE2) l'intégration en 1^{er} cycle qui constitue un tronc commun dans les deux esthétiques que sont le classique et le contemporain. Aux cours de danse obligatoires, s'ajoute un cours de Formation musicale danseur. Le 1^{er} cycle, organisé en phases, commence à l'âge de 8 ans et a une durée de 2 à 4 ans.

La présentation à l'examen de fin de cycle permet d'intégrer le 2^e cycle si l'élève obtient la mention Bien ou Très Bien. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

FILIÈRE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire, le lundi après-midi et le vendredi matin, en partenariat avec l'école élémentaire Braconnot. En CE1, dans cette filière, un cours de Geste chanté réunit une fois par semaine danseurs et élèves de Filière voix.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi.

CYCLE 2

Après avis du jury de l'examen de fin de 1^{er} cycle, l'élève est orienté vers un cursus à dominante classique ou jazz ou contemporaine, ou vers un double cursus. Le 2^e cycle, organisé en phases, a une durée de 3 à 5 ans, à partir de la 6^e. Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur.

FILIÈRE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Les cours ont lieu sur le temps scolaire en partenariat avec le Collège de La Craffe.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu le soir après l'école, le mercredi après-midi et peuvent avoir lieu le samedi. L'esthétique complémentaire est facultative dans cette filière.

L'évaluation intermédiaire se fait sous forme de contrôle continu. L'examen de fin de cycle permet d'obtenir le Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) et d'accéder en 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien.

CYCLE 3 ET CYCLE SPÉCIALISÉ

Organisé en phases, le 3^e cycle a une durée de 2 à 3 ans et permet d'obtenir les UV qui composent le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC). Le cycle spécialisé a une durée de 2 à 4 ans et permet d'obtenir les UV du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC). La poursuite des études n'est pas possible dans chacun de ces deux cycles une fois l'UV dominante du diplôme obtenue.

Plusieurs cours hebdomadaires de danse sont obligatoires (esthétique dominante et esthétique complémentaire), tout comme la Formation musicale danseur, l'Anatomie et l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) et la Culture chorégraphique.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé doivent être affiliés, sous certaines conditions, au régime de sécurité sociale étudiant.

FILIÈRE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD/S2TMD)

Les cours peuvent avoir lieu sur le temps scolaire ou le soir après le lycée/collège. Cette filière permet d'obtenir un Baccalauréat technologique S2TMD en partenariat avec le Lycée Henri-Poincaré.

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE (HTS)

Les cours ont lieu principalement en soirée et le week-end.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Depuis l'année scolaire 2019/2020, tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement.



Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par ce sigle dans la programmation culturelle du Conservatoire.





| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------------|--|--|
| INITIATION | 1 an | Commission d'affectation pour les élèves en CHAD Année probatoire (avis des enseignants) pour les élèves HTS |
| CYCLE 1 | 2 à 4 ans | Tronc commun classique et contemporain Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) > UV Danse classique ou jazz ou contemporaine > UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) * au choix : classique, contemporain ou jazz > UV Formation musicale danseur 2 ^e cycle |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) > UV Danse classique ou jazz ou contemporaine > UV Esthétique complémentaire (niveau BEC) au choix : classique, contemporain ou jazz > UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle > UV École du spectateur > UV Ensemble chorégraphique (CEC) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) > UV Danse classique ou jazz ou contemporaine > UV Esthétique complémentaire (niveau CEC) au choix : classique, contemporain ou jazz > UV Formation musicale danseur 3 ^e cycle > UV École du spectateur > UV Ensemble chorégraphique (niveau CEC) > UV Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé > UV Histoire de la danse / Culture chorégraphique |
| PERFECTIONNEMENT | 1 à 2 ans (sur lettre de motivation) | Prestation publique École du spectateur obligatoire |

* Esthétique complémentaire en 2^e cycle, facultative en filière HTS, obligatoire en filière CHAD

Pour les élèves danseurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme suit :

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|----------------|------------------|---|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle avec prise en compte du contrôle continu |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle avec prise en compte du contrôle continu UV du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Évaluation en fin de 1 ^{re} année - Examen en fin de 2 ^e année avec prise en compte du contrôle continu UV du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) et du Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) |



ÉTUDES THÉÂTRALES

Le Conservatoire régional du Grand Nancy propose un cursus complet d'études théâtrales, allant de la découverte au cycle spécialisé. Cet enseignement s'adresse à toute personne désireuse de découvrir, en le pratiquant, l'art dramatique, que ce soit en vue d'une pratique amateur ou dans une perspective d'orientation professionnelle.

Le projet d'enseignement du théâtre développé au Conservatoire s'articule autour des axes suivants :

- > Transmettre les bases techniques, culturelles, artistiques et théoriques nécessaires à la pratique du théâtre, tel qu'il se fait, se pense aujourd'hui, dans la diversité de ses écritures et de ses formes ;
- > Transmettre le goût du travail des répertoires dramatiques enseignés, dans leur diversité, classique et contemporain, français et étranger, qui nous grandissent, qui nous permettent de nous découvrir et de construire, comme humains et comme acteurs ;
- > Ouvrir les enseignements sur la création théâtrale d'aujourd'hui dans la diversité de ses écritures ;
- > Développer une curiosité et une intelligence du monde en sollicitant le regard, l'analyse, l'esprit critique, la mise à distance indispensables dans tout processus de création ;
- > Développer l'autonomie de chacun en accompagnant les projets personnels d'élèves dans le cadre de leurs études.

Pour ce faire, l'enseignement du théâtre au Conservatoire, organisé autour d'une équipe d'artistes pédagogues, s'appuie sur des partenariats avec des structures, associations et personnalités artistiques présentes sur le territoire.

INITIATION - ATELIER TREMLIN

Accès possible sans sélection, dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée (20 élèves).

Cet atelier est destiné aux jeunes de 15 à 17 ans, qu'ils aient une expérience théâtrale préalable ou non, et propose un enseignement basé sur la découverte du théâtre par une première approche des éléments de base du jeu théâtral et du travail collectif.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 2h

Le mercredi de 13h30 à 15h30 - Salle Vitez

Cet atelier permet ensuite d'intégrer le 1^{er} cycle, sur avis de l'équipe pédagogique.

CYCLE 1

Cycle de découverte de l'art théâtral et de ses exigences, également cycle de détermination, il permet, à partir de l'âge de 17 ans :

- > De développer son imaginaire et de le mettre en jeu, de se confronter à l'enjeu collectif du jeu dramatique ;
- > Le travail des bases fondamentales du jeu d'acteur : plateau, corps dans l'espace, respiration, voix, écoute ;
- > Une approche du travail des répertoires, de la parole au texte.

Durée : 1 an

Temps de cours hebdomadaire : 3h

Le mardi de 17h45 à 20h45 - Salle Ravel (Théâtre)

Le passage en 2^e cycle se fait sur avis de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 2

Ce cycle d'approfondissement des bases de l'art dramatique, centré sur le jeu d'acteur vise :

- > Un travail sur les répertoires classiques et contemporains : textes, langue, styles, adresses, mise en situation, interprétation ;
- > Un travail sur l'improvisation, en partie avec le masque italien ou le nez de clown ;
- > Un travail corporel et vocal approfondissant les bases, acquisition d'une maîtrise corporelle ;
- > Des stages et rencontres avec des intervenants extérieurs.

Durée : 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 6h

Le mardi de 18h à 19h - Salle Vitez (Technique et expression vocales)

Le mercredi de 15h30 à 17h30 - Salle Vitez (Théâtre)

Le samedi de 14h à 16h - Salle Vitez (Théâtre)

Les cours de technique et expression vocales sont obligatoires en cycle 2.

Le passage en 3^e cycle se fait sur examen avec jury extérieur.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE 3

Ce cycle centré sur l'interprétation, destiné à ceux qui souhaitent accéder à une pratique théâtrale en amateur de haut niveau, mène au Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Ses objectifs sont les suivants :

- > Approfondissement du travail d'interprétation : adresses, codes de jeu, dramaturgie, ateliers autour d'un auteur, d'une œuvre, d'un thème, etc. ;
- > Approche méthodologique du travail : lecture, dramaturgie ;
- > Acquisition d'une autonomie dans le travail ;
- > Approfondissement du travail corporel et vocal, culture artistique, projets personnels, ateliers, etc. ;
- > Stages et rencontres avec des intervenants extérieurs.

Durée : 1 à 2 ans

Temps de cours hebdomadaire : 9h30

Le lundi de 17h à 20h - Salle Ravel (Théâtre)

Le mardi de 9h à 11h - Salle Ravel (Danse)

Le mardi de 14h45 à 16h15 ou de 16h15 à 17h45 - Salle Ravel (Technique et expression vocales)

Le vendredi de 10h à 13h - Salle Vitez (Théâtre)

Les cours de danse et de technique et expression vocales sont obligatoires en cycle 3.

L'obtention du CET se fait sur examen avec jury extérieur.

À l'issue de ce cycle, l'élève désireux de s'orienter vers la voie professionnelle peut se présenter sur concours en cycle spécialisé.

Pour les élèves arrivant de l'extérieur, un stage préalable dès la rentrée scolaire permet de vérifier les motivations et l'implication de chacun, la qualité de présence au sein du groupe ainsi que la capacité à intégrer les consignes au cours des différents travaux proposés, avant l'admission dans le cycle par le biais d'un concours d'entrée.

CYCLE SPÉCIALISÉ

Enseignement spécialisé initial à orientation professionnelle

Classe préparatoire en préfiguration

Menant au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), le cycle spécialisé théâtre est proposé conjointement par les Conservatoires à Rayonnement Régional des métropoles de Metz et Nancy. Il est destiné à des élèves qui souhaitent confronter leur motivation et leurs aptitudes aux exigences de la pratique du théâtre en vue d'une future professionnalisation. Il accompagne les élèves désireux de se présenter aux concours d'entrée dans les écoles supérieures.

Ouvert au monde et aux réalités de la création théâtrale d'aujourd'hui, il s'appuie sur diverses structures artistiques et culturelles. L'enseignement, centré sur l'interprétation, s'articule également autour de la pratique de disciplines connexes : art du clown, masque, danse, pratique vocale, environnement professionnel, école du spectateur.

Durée du cycle : 2 à 3 ans

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Maîtrise des techniques de l'art du jeu d'acteur ;
- > Initiation à la danse et technique corporelle ;
- > Initiation au chant et à la technique vocale ;
- > Culture générale théâtrale ;
- > Connaissance de l'environnement professionnel.

CONTENU DES ÉTUDES

- > Exercice théâtral (techniques, exercices, expérimentations) ;
- > Interprétation (lecture, dramaturgie) ;
- > Pratique du masque et du mime corporel ;
- > Danse et technique corporelle ;
- > Technique et expression vocales ;
- > Culture théâtrale et artistique ;
- > Classes de maître de jeu et dramaturgie avec des personnalités artistiques (metteurs en scène, comédiens, dramaturges) ;
- > Préparation au métier (environnement socio-économique du théâtre, politiques publiques)
- > Préparation aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur (facultatif)
- > Stages ciblés sur des répertoires et modes de jeu spécifiques.

Les cours ont lieu deux jours par semaine à Metz et 2 jours par semaine à Nancy.

MODULES HEBDOMADAIRES ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

| COURS | HEURES HEBDOMADAIRES | | HEURES ANNUELLES |
|--|----------------------|-------|------------------|
| | METZ | NANCY | |
| JEU THÉÂTRAL Olivier Achard, Vincent Goethals, Christine Koetzel, Nadine Ledru | 6h | 6h | 432h |
| MASQUE ET MIME CORPOREL DRAMATIQUE Joël Fosse | 1h30 | - | 54h |
| ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DRAMATURGIE Perrine Maurin | 2h | - | 72h |
| COMPLÉMENTAIRE DANSE Emanuela Ciavarella | - | 2h | 72h |
| COMPLÉMENTAIRE TECHNIQUE ET EXPRESSION VOCALES Jean-Charles Ramelli | - | 2h | 72h |

| | |
|---|---|
| PRÉPARATION AUX GRANDES ÉCOLES DE THÉÂTRE (OPTIONNEL) Olivier Achard, Vincent Goethals, Christine Koetzel, Nadine Ledru | Pour les élèves de 2e année uniquement 3 heures hebdomadaires à Nancy et/ou Metz (36 heures annuelles) |
|---|---|

STAGES ET CLASSES DE MAÎTRE OBLIGATOIRES

- > Clown : sous forme de stage pendant les vacances scolaires
- > Stage "Jeu devant caméra"
- > 2 classes de maître d'une semaine avec un directeur d'acteur (metteur en scène ou acteur de renom), l'une à Metz et l'autre à Nancy, pendant les vacances scolaires

ÉVALUATION

L'obtention du Diplôme d'Études Théâtrales (DET), à la fin du cycle, est conditionnée par un examen devant un jury externe composé de professionnels des métiers artistiques et pédagogiques.

Cet examen comprend :

- > La présentation d'une scène classique ou contemporaine (selon le choix du parcours de rôle) de 5 minutes environ ;
- > La présentation d'un parcours de rôle (d'une autre esthétique que celle de la scène) de 15 minutes environ ;
- > La présentation d'un projet personnel de 15 minutes environ, suivie d'un exposé/échange avec le jury de 5 minutes environ, portant sur le projet personnel.

Cet examen prend également en compte le contrôle continu : tous les ateliers de jeu d'acteur + stages + chant + danse.

PARTENARIATS CONVENTIONNÉS ET ÉCOLE DU SPECTATEUR

Le cycle spécialisé théâtre s'appuie sur différentes structures proches pour garantir un enseignement ouvert et de qualité en lien avec le spectacle vivant :

- > CDN Nancy Lorraine - Théâtre de La Manufacture
- > NEST - CDN transfrontalier de Thionville Grand Est
- > BMK - Théâtre du Saulcy - Scène conventionnée
- > Université de Lorraine

D'autres structures et associations viennent compléter et enrichir l'enseignement.

Les élèves bénéficient tout au long de l'année d'offres partenaires (liste non-exhaustive) :

- > Sorties aux spectacles de l'Atelier Passion à Metz
- > Un abonnement à tarif privilégié à 6 spectacles du CDN Nancy Lorraine - Théâtre de La Manufacture à Nancy
- > Des places offertes (sur réservation) à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au cycle spécialisé se fait sur concours ouvert à toute personne âgée d'au moins 18 ans et ayant déjà suivi une formation théâtrale, que ce soit en conservatoire, cours ou atelier de compagnie avec, au minimum, 3 heures de cours hebdomadaires. Lors de leur inscription, les candidats adressent une lettre de motivation qui témoigne de leur parcours théâtral, de leur projet personnel ainsi que toute attestation justifiant de leur formation théâtrale antérieure.

Les candidatures sont adressées à l'établissement qui relève de leur lieu de résidence.

Une pré-sélection est effectuée sur dossier ; les candidats retenus à ce stade peuvent se présenter aux différentes épreuves du concours d'entrée.

CONCOURS D'ENTRÉE

Le concours d'entrée a lieu le vendredi 4 septembre 2020 au CRR de Metz Métropole.

L'inscription administrative au concours d'entrée se fait selon des modalités propres à chaque établissement (consulter le site internet de l'établissement envisagé). L'épreuve devant jury consiste en la présentation d'une scène dialoguée et d'un parcours libre, de 5 minutes environ chacun.

Le jury du concours d'entrée est composé des directeurs des deux établissements (ou de leur représentant) et de l'ensemble des enseignants du cycle.

CLAUSE TARIFAIRE

Les frais d'inscription et de scolarité diffèrent selon l'établissement choisi. Les cours ayant lieu obligatoirement dans les deux établissements, les frais de déplacement sont à la charge de l'étudiant. Néanmoins, des dispositions particulières à chaque collectivité pourront éventuellement permettre une prise en charge partielle ou totale de ces frais.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------------------------------------|---|--|
| INITIATION Atelier tremplin | 2 à 3 ans (âge minimum requis 15 ans) | Admission en 1 ^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique |
| CYCLE 1 | 1 an (âge minimum requis 17 ans) | Admission en 2 ^e cycle sur avis de l'équipe pédagogique |
| CYCLE 2 | 2 à 3 ans | Examen de fin de cycle pour l'admission en 3 ^e cycle > Scène dialoguée > Projet libre |
| CYCLE 3 | 1 à 2 ans | Certificat d'Études Théâtrales (CET) > UV Scènes (classique et contemporaine) > UV Projet personnel > UV École du spectateur |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (âge minimum requis 18 ans) | Diplôme d'Études Théâtrales (DET) > UV Scènes (classique et contemporaine) > UV Projet personnel > Entretien avec le jury > UV École du spectateur |

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Depuis l'année scolaire 2019/2020, tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement.



Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par ce sigle dans la programmation culturelle du Conservatoire.





MODALITÉS D'ADMISSION

MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE

FILIÈRE HORS TEMPS SCOLAIRE ET HORAIRES AMÉNAGEABLES

CANDIDATS DÉBUTANTS

Instrument

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées déterminée par la direction, en fonction des places disponibles. Une rencontre avec les enseignants est exigée, lors d'une journée portes ouvertes en juin (ou en avril dans le cas des horaires aménageables). En cas de manque de place, les élèves peuvent être inscrits sur liste d'attente.

Chant lyrique

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Jazz

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation.

Théâtre

Admission en Atelier tremplin sur inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. À partir du 1^{er} cycle, l'admission se fait sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec les enseignants dès la rentrée.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano

Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Improvisation à l'orgue et Direction d'orchestre

Admission en initiation sur avis de l'enseignant.

Chœurs et Ensembles vocaux

Admission sur concours d'entrée et test de Formation musicale.

Danse

Admission sur concours d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé).

CANDIDATS NON DÉBUTANTS

Instrument

Admission sur concours d'entrée en juin ou en septembre. Pour les élèves provenant d'autres CRR, intégration directe par mutation, sous réserve de places disponibles (sauf cycle spécialisé Grand Est soumis à un concours d'entrée). Un test de formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élèves provenant d'autres CRR).

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue et Direction d'orchestre

Admission en 3^e cycle et en cycle spécialisé sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Chant lyrique - Jazz - Danse - Théâtre

Admission sur concours d'entrée après un stage dans la classe.

À NOTER

Le calendrier des inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2021/2022 sera communiqué dans le courant de l'année. Pour les anciens élèves, les places ne sont plus garanties au-delà de la date limite de réinscription.

FILIÈRE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves désirant entrer dans l'une des classes à horaires aménagés (CHAM pour la musique, CHAD pour la danse), après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un test d'entrée.

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées, en fonction des places disponibles.

Pour l'entrée en CE1, les tests ne demandent pas de pré-requis musicaux et ont lieu au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire précédente.

Sont dispensés de ce test, les élèves provenant d'un autre établissement de même niveau de classement (CRR) ayant produit une attestation de scolarité, ou les élèves déjà inscrits en filière Hors Temps Scolaire (HTS) au Conservatoire régional du Grand Nancy (CRGN). Les demandes d'admission,

présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission ou siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale dont le Directeur de l'école, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée par le Directeur d'école et communiquée aux familles par l'Inspection académique.

COLLÈGE

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent le Directeur du Conservatoire et/ou un ou plusieurs membres de la direction du Conservatoire, des personnels de l'Éducation nationale, dont le principal du collège, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement à cette demande, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour évaluer leur niveau instrumental. Sur avis de la commission, l'Inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné et le principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante. Sur proposition du jury du concours d'entrée, les élèves non admis en classes à horaires aménagés peuvent éventuellement poursuivre leur scolarité au Conservatoire en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

IMPORTANT (école élémentaire et collège)

Un décalage d'un an maximum entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis (cf. tableau ci-après) est possible. Dans ce cas, l'élève se voit en obligation de réussite à l'examen de fin de cycle dès le 1^{er} passage. Une sortie de la filière CHAM/CHAD est impérative à partir de 2 ans de décalage entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis.

LYCÉE (BACCALAURÉAT S2TMD)

L'affectation est décidée par l'Inspection académique après avis du Directeur du Conservatoire. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour être admis préalablement au Conservatoire.

| CLASSE | NIVEAU REQUIS | | |
|------------------------|---|---|---|
| | FORMATION MUSICALE | INSTRUMENT - FILIÈRE VOIX | DANSE |
| CE1 | 1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année | 1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année | Initiation |
| CE2 | 1 ^{er} cycle - 2 ^e année | 1 ^{er} cycle - 2 ^e année | 1 ^{er} cycle - 1 ^{re} phase |
| CM1 | 1 ^{er} cycle - 3 ^e année | 1 ^{er} cycle - 3 ^e année | 1 ^{er} cycle - 2 ^e phase |
| CM2 | 1 ^{er} cycle - 4 ^e année | 1 ^{er} cycle - 4 ^e année | 1 ^{er} cycle - 3 ^e phase |
| 6^E | 2 ^e cycle - 1 ^{re} année | 2 ^e cycle - 1 ^{re} année | 2 ^e cycle - 1 ^{re} phase |
| 5^E | 2 ^e cycle - 2 ^e année | 2 ^e cycle - 2 ^e année | 2 ^e cycle - 2 ^e phase |
| 4^E | 2 ^e cycle - 3 ^e année | 2 ^e cycle - 3 ^e année | 2 ^e cycle - 3 ^e phase |
| 3^E | 2 ^e cycle - 4 ^e année | 2 ^e cycle - 4 ^e année | 2 ^e cycle - 4 ^e phase |
| 2^{NDE} | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle |
| 1^{RE} | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle |
| TERMINALE | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle | 3 ^e cycle |

FILIÈRE MUSICOLOGIE

CYCLE UNIVERSITAIRE - LICENCE DE MUSICOLOGIE

Les candidats doivent être titulaires d'un Baccalauréat. Admission sur entretien d'orientation au Conservatoire (et pour certaines disciplines, sur concours d'entrée). Deux sessions sont organisées, l'une en fin d'année, l'autre en septembre. Inscription simultanée à l'Université et au Conservatoire. Les étudiants en musicologie ne sont pas concernés par les âges d'entrée dans les cycles, toutefois, en cas d'abandon des études de musicologie en cours de Licence ou à la fin de la Licence, tout étudiant dont l'âge n'est pas conforme à l'âge requis (voir tableau page suivante) ne peut poursuivre sa scolarité au sein du Conservatoire. Au-delà de la Licence, les études au Conservatoire sont possibles en fonction des places disponibles.

CONDITIONS D'ÂGE D'ENTRÉE DANS LES CYCLES

| DISCIPLINE | INITIATION | 1 ^{ER} CYCLE | | | 2 ^E CYCLE | 3 ^E CYCLE | SPÉCIALISÉ | |
|----------------------|------------|-----------------------|---------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------|-----------|
| | ÂGE MINI. | ÂGE MINI. | ÂGE MAXI. 1C1 | ÂGE MAXI. 1C2 ET + | ÂGE MAXI. | ÂGE MAXI. | ÂGE MINI. | ÂGE MAXI. |
| VIOLON | 6 | 7 | 10 | 12 | 16 | 20 | - | 26 |
| ALTO | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| VIOLONCELLE | 6 | 7 | 12 | 15 | 18 | 22 | - | 26 |
| CONTREBASSE | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| FLÛTE | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| HAUTBOIS | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| BASSON | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| CLARINETTE | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| SAXOPHONE | 6 | 7 | 15 | 18 | 21 | 25 | - | 26 |
| TROMPETTE | 6 | 7 | 15 | 18 | 21 | 25 | - | 26 |
| COR | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| TROMBONE | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| TUBA | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| EUPHONIUM | 6 | 7 | 20 | 23 | 26 | 30 | - | 26 |
| PERCUSSIONS | 6 | 7 | 15 | 18 | 21 | 25 | - | 26 |
| PIANO | 6 | 7 | 9 | 11 | 16 | 20 | - | 26 |
| ORGUE INTERPRÉTATION | 6 | 7 | 18 | 21 | 28 | 20 | - | 26 |
| ORGUE IMPROVISATION | - | - | - | - | - | - | - | - |
| GUIWARE | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| HARPE | 6 | 7 | 13 | 16 | 19 | 23 | - | 26 |
| CHANT FEMME | - | 17 | 25 | 25 | 27 | 31 | - | 29 |
| CHANT HOMME | - | 18 | 28 | 28 | 30 | 34 | - | 32 |

| DISCIPLINE | INITIATION | 1 ^{ER} CYCLE | | | 2 ^E CYCLE | 3 ^E CYCLE | SPÉCIALISÉ | |
|---------------------|------------|-----------------------|---------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------|-----------|
| | ÂGE MINI. | ÂGE MINI. | ÂGE MAXI. 1C1 | ÂGE MAXI. 1C2 ET + | ÂGE MAXI. | ÂGE MAXI. | ÂGE MINI. | ÂGE MAXI. |
| THÉÂTRE | 15 | 17 | - | - | - | - | 18 | - |
| ÉRUDITION | - | - | - | - | 28 | 30 | - | 32 |
| VIOLON BAROQUE | 6 | 7 | - | - | - | - | - | - |
| FLÛTE À BEC | 6 | 7 | 18 | 21 | 28 | 30 | - | 26 |
| TRAVERSO | 6 | 7 | - | - | - | - | - | - |
| CORNET À BOUQUIN | 6 | 7 | - | - | - | - | - | - |
| VIOLE DE GAMBE | 6 | 7 | 18 | - | - | - | - | - |
| CLAVECIN | 6 | 7 | 18 | 21 | 28 | 30 | - | 26 |
| JAZZ | - | - | 30 | 30 | 30 | 30 | - | 30 |
| DANSE CLASSIQUE | 7 | 8 | 9 | 11 | 16 | 20 | - | 17 |
| DANSE CONTEMPORAINE | 7 | 8 | 9 | 11 | 16 | 20 | - | 17 |
| DANSE JAZZ | 7 | 8 | 9 | 11 | 16 | 20 | - | 17 |

TARIFS 2020/2021

Les tranches tarifaires sont calculées sur la base du quotient familial issu de l'avis d'imposition N-1

DROITS DE CONCOURS

(pour tout élève non débutant)

Les élèves en classe à horaires aménagés CE1 et les étudiants en musicologie sont exonérés de ces droits.

35,00 €

| | FRAIS DE DOSSIER | FRAIS DE SCOLARITÉ | | | | | |
|--|---------------------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| | | Tranche 1 0 à 500 € | Tranche 2 501 à 1000 € | Tranche 3 1001 à 1500 € | Tranche 4 1501 à 2500 € | Tranche 5 2501 € et + | Tranche 6 (*) |
| TARIF 1 - PRATIQUE COLLECTIVE Pour une pratique collective unique (chœur, orchestre) Hors théâtre et danse | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € | 70,00 € |
| TARIF 2 - ATELIER / HORS CURSUS Atelier de découverte instrumentale Atelier tremplin théâtre Parcours d'éveil (5 et 6 ans) Parcours d'initiation instrumentale Parcours ado-adulte incluant 1 cours individuel occasionnel ou plusieurs cours collectifs (danse) | 70,00 € | 50,00 € | 115,00 € | 125,00 € | 141,00 € | 165,00 € | 189,00 € |
| TARIF 3 - DIPLÔMANT AMATEUR ET PARCOURS PERSONNALISÉ Parcours diplômant (cycles 1, 2, 3) Parcours personnalisé de formation | 70,00 € | 100,00 € | 252,00 € | 266,00 € | 290,00 € | 330,00 € | 378,00 € |
| TARIF 4 - PARCOURS PRÉ-PROFESSIONNEL Parcours diplômant (cycle spécialisé) Cycle de perfectionnement | 70,00 € | 100,00 € | 331,00 € | 374,00 € | 419,00 € | 497,00 € | 571,00 € |
| TARIF 5 - EXONÉRÉ - 1^{RE} DISCIPLINE Élèves en Classe à Horaires Aménagés Élèves en filière TMD Étudiants en musicologie Boursiers Personnels en formation continue Élèves participant au stage d'orchestre uniquement Élèves assistant à une classe de maître uniquement | 70,00 € 0,00 € | Exonération | | | | | |

(*) En cas d'absence d'avis d'imposition au moment de l'inscription, la tranche 6 sera appliquée.

Les familles bénéficiant d'un tarif exonéré ne fournissent pas d'avis d'imposition.

En cas de changement de parcours à tout moment, le tarif sera réajusté sans prorata temporis.

| | |
|---|----------|
| MAJORATION pour inscription et réinscription tardives, limitée à une majoration par famille | 70,00 € |
| MAJORATION pour résidant hors Grand Nancy (par famille), hors tarif 1 et 5 | 223,00 € |
| MAJORATION pour 2 ^e discipline et suivante (par élève et par discipline) | 182,00 € |
| BADGE PERDU, VOLÉ OU DÉTERIORÉ (non remboursable, y compris si l'ancien badge a été retrouvé) | 8,00 € |
| ABATTEMENT FAMILIAL (voir à la dernière page) | |

DROITS ANNUELS DE LOCATION DES INSTRUMENTS 2020/2021

Les tranches tarifaires sont calculées sur la base du quotient familial issu de l'avis d'imposition N-1

| | Tranche 1 0 à 500 € | Tranche 2 501 à 1000 € | Tranche 3 1001 à 1500 € | Tranche 4 1501 à 2500 € | Tranche 5 2501 et + |
|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| 1^{RE} ANNÉE SCOLAIRE | 50,00 € | 162,00 € | 177,00 € | 192,00 € | 209,00 € |
| 2^E ANNÉE SCOLAIRE | 50,00 € | 190,00 € | 210,00 € | 228,00 € | 248,00 € |
| 3^E ANNÉE SCOLAIRE | 50,00 € | 213,00 € | 234,00 € | 252,00 € | 274,00 € |
| 4^E ANNÉE SCOLAIRE | 50,00 € | 268,00 € | 297,00 € | 320,00 € | 349,00 € |
| 5^E ANNÉE SCOLAIRE ET AU-DELÀ | 50,00 € | 547,00 € | 589,00 € | 638,00 € | 691,00 € |

CONDITIONS PARTICULIÈRES

| | |
|---------------------------|---|
| DROITS DE CONCOURS | <p>Ces droits sont dus par tous les élèves non débutants devant passer un concours d'entrée (nouvel élève ou deuxième discipline) et par tous les élèves devant passer un concours d'entrée en théâtre, danse, jazz et chant lyrique. Sont exonérés de ces droits, les élèves candidats en classe à horaires aménagés CE1 et les étudiants en musicologie, devant passer un test d'orientation ou d'appétence.</p> <p>Ces droits sont payables lors de la pré-inscription (inscription aux concours).</p> <p>Ces droits ne sont en aucun cas remboursables.</p> |
| FRAIS DE DOSSIER | <p>Payés par tous lors de l'inscription administrative, ces frais ne sont pas remboursables, que l'élève suive ou non les cours.</p> <p>Tarif par élève. La période d'inscription et de réinscription fait l'objet d'une communication.</p> <p>Ces frais ne sont pas remboursables.</p> <p>Seuls seront remboursés de ces frais, les élèves en année probatoire ou pas, non admis à poursuivre leurs études par la commission d'orientation.</p> <p>Seuls sont admis à suivre les cours, les élèves ayant acquitté les frais de dossier.</p> <p>Sont exonérés de ces frais, l'inscription des personnels en formation continue et les élèves participant uniquement aux stages d'orchestre ou aux classes de maître, ainsi que les élèves du Conservatoire de Metz-Métropole, de la Music Academy International et du Centre de Formation des Apprentis pour lesquels un partenariat pédagogique spécifique est prévu par voie de convention.</p> |

| | |
|---|---|
| TARIFS : 1, 2, 3 ET 4 | <p>Tarif par élève et par atelier (ou parcours)</p> <p>Ce droit, perçu en janvier de l'année scolaire considérée, est dû en totalité dès lors que l'année est commencée à l'exception d'une démission par lettre adressée au Directeur du Conservatoire avant le 1^{er} décembre de l'année scolaire. Dans ce cas, ce droit ne sera pas perçu.</p> <p>En cas de changement de parcours à tout moment, le tarif sera réajusté sans prorata temporis.</p> <p>Ce droit est perçu sur la base de l'avis d'imposition de l'année N-1 fourni lors de l'inscription. En cas d'absence d'avis d'imposition dans le dossier d'inscription, la tranche 6 sera appliquée. Les familles bénéficiant d'un tarif exonéré ne fournissent pas d'avis d'imposition.</p> |
| TARIFS 5 | <p>Exonération pour la 1^{re} discipline uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves en classe à horaires aménagés - Élèves en filière S2TMD - Etudiants en musicologie - Boursiers - Personnels en formation continue - Élèves participant au dispositif "Jouons ensemble" (ne donnant pas accès aux studios de travail, ni à un enseignement régulier) - Élèves assistant à une classe de maître uniquement - Élèves du Conservatoire de Metz-Métropole, de la Music Academy International et du Centre de Formation des Apprentis pour lesquels un partenariat pédagogique spécifique est prévu par voie de convention. |
| MAJORATION (par famille) | <p>Cette majoration s'applique à toutes les familles résidant hors du territoire de la Métropole du Grand Nancy sans distinction de tranche de quotient familial, pour tous les tarifs, excepté les tarifs 1 et 5.</p> |
| MAJORATION pour 2 ^e discipline et suivantes (par élève et par discipline) | <p>2^e instrument ou discipline principale supplémentaire, y compris pour le tarif 5, sans distinction de tranche de quotient familial.</p> |
| MAJORATION pour inscription et réinscription tardives (par élève) | <p>Cette majoration ne s'applique pas en cas de déménagement (pièce justificative à l'appui)</p> |
| PERTE, VOL OU DÉTERIORATION DE BADGE | <p>Par badge d'accès perdu, volé ou détérioré. Non remboursable, y compris si l'ancien badge est restitué.</p> |
| DROITS ANNUELS DE LOCATION DES INSTRUMENTS AUX ÉLÈVES | <p>Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location. Les conditions particulières font l'objet d'un contrat de location.</p> <p>En cas de changement de taille ou de type d'instrument, le tarif 1^{er} année est appliqué.</p> <p>En cas de changement en cours d'année, les droits payés restent acquis et aucun droit supplémentaire ne sera réclamé. L'année suivante, le tarif 2^e année sera appliqué pour l'instrument.</p> <p>Ce droit est perçu sur la base de l'avis d'imposition de l'année N-1 fourni lors de l'inscription. En cas d'absence d'avis d'imposition dans le dossier d'inscription, la tranche 6 sera appliquée.</p> <p>Ces droits peuvent être perçus en trois fois pour toute location effectuée avant le 15 octobre.</p> |

| | |
|----------------------------|---|
| ABATTEMENT FAMILIAL | <p>Dans le cadre de l'inscription de plusieurs membres d'une même famille (enfants seulement), un abattement est appliqué à partir du 3^e enfant sur les droits de scolarité de la discipline principale suivie par cet enfant uniquement (cette réduction ne s'applique pas aux droits de concours, frais de dossier, majorations, perte de badge et droits de location).</p> <p>3^e enfant : -10 % 4^e enfant : -15 % 5^e enfant : -20 % 6^e enfant et plus : -25 %</p> |
|----------------------------|---|

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy du 31 janvier 2020.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

CORDES

Denis Rocher,
coordinateur

VIOLON

Laurent Causse
Cécile Depoutot-Monlong
Véronique Domingier
Elena Frikha
Arnaud Lehmann
Estelle Loviconi-Magar
Julien Moquet

ALTO

Annie Herpin
Marie Triplet-Stengel

VIOLONCELLE

Anouk Lenormand
Léopoldine Lezean
Antoine Martynciow

CONTREBASSE

Denis Rocher

VENTS & PERCUSSIONS

Frédérique Guidoux-Thyot,
coordinatrice

FLÛTE TRAVERSIÈRE & PICCOLO

Sophie Dardeau
Frédérique Guidoux-Thyot
Isabelle Lartillot-Bestard

HAUTBOIS

Pierre Colombain
Jean-Philippe Mathieu

BASSON

Alexandra Cardona-Adam
Aude Schuhmacher

CLARINETTE

Daisy Dugardin
Justin Frierh
Philippe Moinet

SAXOPHONE

Violaine Gestalder
Brigitte Servillat

TROMPETTE & CORNET

Pascal Ansel
Sébastien Schléret

COR

Jean-Philippe Chavey
David Grosjean

TROMBONE

Guillaume Kuntzel

TUBA & EUPHONIUM

Arnaud Olivier

PERCUSSIONS

Marcel Artzer
Franck Dentresangle
Frédéric Lombart

CLAVIERS

& INSTRUMENTS

POLYPHONIQUES

Dominique Eder,
coordinatrice

PIANO & PIANO COMPLÉMENTAIRE

Thomas Besnard
Catherine Chauferd
Martine Colson
Claude Fourcade
Roland France-Lanord
Shuguang Li
Luc Michel
Axel Pierrard
Emmanuel Pierre
Étienne Sauval
Francis Vacon

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Antoine Ouvrard

LECTURE À VUE

Antoine Ouvrard
Axel Pierrard

ORGUE INTERPRÉTATION ORGUE IMPROVISATION

David Cassan

GITARE

Dominique Eder
Frédéric Neveux

HARPE

Jean-Baptiste Haye

ART LYRIQUE, VOCAL & DRAMATIQUE

Christine Bohlinger-Philbert,
coordinatrice

FILIÈRE VOIX, CHŒURS & ENSEMBLES VOCAUX

Marguerite Adamczewski
Christine Bohlinger-Philbert
Vincent Tricarri

CHANT LYRIQUE

Dominique Gless

TECHNIQUE VOCALE

Célia Pierre-Gay

FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Agnès Fontanella

CLAVIER COMPLÉMENTAIRE FILIÈRE VOIX

Catherine Chauvard
Martine Colson
Corinne Giuliani
Luc Michel
Axel Pierrard
Emmanuel Pierre
Étienne Sauval
Francis Vacon

THÉÂTRE

Olivier Achard
Quentin Cabocel
Vincent Goethals
Joël Fosse
Christine Koetzel
Nadine Ledru
Perrine Maurin

FORMATION VOCALE COMÉDIEN

Jean-Charles Ramelli

FORMATION CHORÉGRAPHIQUE COMÉDIEN

Emanuella Ciavarella

FORMATION MUSICALE & ÉRUDITION

Isabelle Goldblatt, coordinatrice

ÉVEIL

Justin Cumine
Claire Hubert
Julie Meftah

FORMATION MUSICALE

Pascale Anselme
Isabelle Goldblatt
Cécile Michel-Bohlinger
Aude Schuhmacher
Clotilde Detrie
Patrick Duwig
Mathilde Greco-Légée
Claire Hubert
Stéphanie Mériquier
Isabelle Mounier

CHANT CHORAL FM

Marguerite Adamczewski
Christine Bohlinger-Philbert
Vincent Tricarri

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Norbert Bohlinger
Jean-Philippe Navarre

COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Norbert Bohlinger

ANALYSE MUSICALE

Norbert Bohlinger

—
ÉCRITURE
Jean-Claude Truchot
Jocelyn Sgard

—
ORCHESTRATION
Jocelyn Sgard

—
COMPOSITION
Jean-Philippe Navarre

—
HARMONIE AU CLAVIER
Jean-Philippe Navarre
Antoine Ouvrard

—
GRAVURE MUSICALE
Didier Parison

MUSIQUE ANCIENNE

Jérôme Mondésert,
coordinateur

—
VIOLON BAROQUE
Norbert Bohlinger

—
FLÛTE À BEC
Céline Jacob

—
TRAVERSO
Isabelle Lartillot-Bestard

—
BASSON BAROQUE
Aude Schuhmacher

—
VIOLE DE GAMBE
Jeanne Dorche

—
**CLAVECIN
& BASSE CONTINUE**
Jérôme Mondésert

JAZZ & MUSIQUES IMPROVISÉES

Gautier Laurent, coordinateur

—
GUITARE JAZZ
Pascal Nicol

—
CLAVIERS
Pierre-Alain Goulch

—
MONOPHONIQUES JAZZ
Michaël Cuvillon

—
BASSE & CONTREBASSE
Gautier Laurent

—
BATTERIE
Franck Agulhon
Christian Mariotto

—
JAZZ VOCAL
Valérie Agulhon

—
**FORMATION MUSICALE
JAZZ**
Sylvain Courtney
Michaël Cuvillon

—
HISTOIRE DU JAZZ
Gautier Laurent

—
**HARMONIE/COMPOSITION/
ARRANGEMENT**
Sylvain Courtney

—
BIG BAND
Michaël Cuvillon

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

—
**ENSEMBLE À CORDES
CYCLE 1**
Cécile Depoutot-Monlong
Estelle Loviconi-Magar

—
**ORCHESTRES D'HARMONIE
JUNIOR**
Didier Parison

ORCHESTRES À CORDES CYCLE 2

Denis Rocher

ORCHESTRE À VENTS & PERCUSSIONS

Didier Parison

MUSIQUE DE CHAMBRE

Louise Akili
Nadia Cauvin
David Cassan
Jean-Philippe Chavey
Franck Dentresangle
Violaine Gestalder
Céline Jacob
Arnaud Olivier
Antoine Ouvrard
Didier Parison

DIRECTION D'ORCHESTRE

Jean-Philippe Navarre

ENSEMBLES DE GUITARES

Dominique Eder
Frédéric Neveux

ENSEMBLE DE FLÛTES

Sophie Dardeau

ENSEMBLES DE PERCUSSIONS

Franck Dentresangle
Frédéric Lombart

ENSEMBLE DE SAXOPHONES

Violaine Gestalder

BANDE DE HAUTBOIS & DE BASSONS

Pierre Colombain

ENSEMBLE DE VIOLONS

Véronique Dominger

ENSEMBLE DE VIOLONCELLES

Antoine Martynciow

ENSEMBLE DE CLARINETTES

Justin Frieht

CONSORTS & ENSEMBLES DE MUSIQUE ANCIENNE

Céline Jacob
Jeanne Dorche

DANSE

Anne Vidal, coordinatrice

DANSE CLASSIQUE

Sandrine Arnaud
Justin Cumine
Anne Vidal

DANSE JAZZ

Justin Cumine

DANSE CONTEMPORAINE

Emanuela Ciavarella
Julie Meftah

HIP-HOP

Justin Cumine

FORMATION MUSICALE DANSEUR

Catherine Rose

ANATOMIE & AFCMD

Anne Vidal

CULTURE CHORÉGRAPHIQUE & HISTOIRE DE LA DANSE

Luce Galloro

ACCOMPAGNATEURS

PIANISTES ACCOMPAGNATEURS

Isabelle Aubert, voix
Ségolène Bonnaventure,
instruments
Corinne Giuliani, instruments
et voix
Rozenn Houpert, danse
Karen Kern, danse

Gleb Malychev, instruments, voix
et danse

Jeffrey Nau, instruments et voix

Natacha Pétin, chant lyrique

Julia Touliankina, instruments

PERCUSSIONNISTE ACCOMPAGNATEUR

Yragaël Unfer, danse

DIVERS

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Laurie Olivier

IMPROVISATION

David Cassan

Violaine Gestalder

SOPHROLOGIE

Sandrine Arnaud

GESTION DU TRAC

Philippe Villa



ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE



DIRECTION

03 83 91 84 82
crgn@grandnancy.eu

—

Olivier Périn

Directeur

Claire Lescrenier

Directrice adjointe
Responsable administrative
et financière

Agnès Fontanella

Conseillère aux études

Thomas Besnard

Délégué aux études
et à la diversification des publics

Florence Dubois

Responsable
du Service Action culturelle

Sylvie Bonin

Secrétaire de direction

> L'administration est fermée
le jeudi matin.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
(16h30 le vendredi)

03 83 91 84 83
crgn.admin@grandnancy.eu

Claire Lescrenier
Responsable administrative
et financière

Sylvaine Utard
Secrétaire comptable

SERVICE DES ÉTUDES

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
(17h le vendredi)

03 83 91 84 81
crgn.scolarite@grandnancy.eu

Agnès Fontanella
Conseillère aux études

Olivier Siedlecky
Responsable du Service des études

Cédric Médina
Assistant de scolarité

Elidée Dardenne
Assistante de scolarité

SERVICE ACTION CULTURELLE

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
(17h le vendredi)

03 83 91 84 80
crgn.culturel@grandnancy.eu

Florence Dubois
Responsable
du Service Action culturelle

Sarah Ong
Infographiste/Chargée
de communication

Dorothée Fontaine
Chargée de production

Jean-Michel Colin
Régisseur plateau et orchestre

Patrice-Jacques Bergé
Régisseur son et lumière

Samson Sesmat
Régisseur plateau, son et lumière

Jules Bonhert
Apprenti régisseur d'orchestre

MÉDIATHÈQUE

En période scolaire
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
(16h30 le vendredi)

Laurent Schmitt
Bibliothécaire

Mélangine Helbling
Apprentie bibliothécaire

ACCUEIL, SURVEILLANCE / BÂTIMENT

Claire Lescrenier
Responsable administrative
et financière

Valérie Ainoc
Tarisha Henry
Delphine Jardel
Jonathan Lacroix
David Mougnot
Sébastien Wolff
Agents d'accueil et de surveillance

Jean-Michel Colin
Régisseur bâtiment

Stéphane Lehning
Christophe Montegu
Gardiens

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Conservatoire régional du Grand Nancy,
classé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR),
est un établissement de la Métropole du Grand Nancy.

Horaires d'ouverture du Conservatoire

 En période scolaire
du lundi au vendredi
de 8h à 21h
le samedi
de 8h à 17h

Contacts

 **Par courrier**
Conservatoire régional du Grand Nancy
1-3 rue Michel Ney - CO n°36
54035 Nancy Cedex

 **Par téléphone**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h le vendredi)
03 83 35 27 95

 **Par mail**
crgn@grandnancy.eu

Accès

 **En bus Réseau Stan**
Lignes 6, 8 et 9 - Arrêt Baron Louis
Navette centre-ville - Arrêt Manufacture

 **En VéloStan'lib**
Station 17 - Rue du Baron Louis

 **En voiture**
Parking Manufacture (payant)

IMPORTANT

> Extraits du Règlement intérieur du Conservatoire régional du Grand Nancy

LA SCOLARITÉ / ASSIDUITÉ ET TRAVAIL PERSONNEL / ABSENCE ET RETARD

La fréquentation des cours de formation musicale et de pratique collective est obligatoire pour tous les élèves des classes d'instrument, de chant et de danse, selon les modalités fixées par le règlement des études.

L'apprentissage au Conservatoire nécessite régularité et assiduité à l'ensemble des cours obligatoires ou auxquels l'élève est inscrit. Cet apprentissage n'oppose pas les notions de travail et de jeu, au contraire il les rapproche. Le travail personnel quotidien indispensable est le gage de la réussite de ce parcours artistique et d'une relation professeur/élève harmonieuse.

Toute absence ou retard doit être signalé(e) et justifié(e) par écrit à l'administration du CRGN le plus rapidement possible. Une absence aux examens et concours peut entraîner l'exclusion du Conservatoire, sauf si celle-ci est justifiée par un certificat médical déposé dans les 48 heures au Conservatoire ou par tout autre cas de force majeure. Cette exclusion est prononcée par le Directeur du Conservatoire, et après avis des membres de la Commission d'orientation sans qu'il soit nécessaire de réunir le Conseil de discipline. Des absences (justifiées ou non, sauf raison médicale) à plus d'un tiers des cours dispensés sur l'ensemble de l'année scolaire dans l'une des disciplines obligatoires peuvent également entraîner l'exclusion au Conservatoire dans les mêmes conditions que précédemment. Pour les étudiants de l'UFR Arts, Lettres et Langues Nancy, tenant compte toutefois qu'un étudiant ne peut être exclu de l'établissement, à compter de la 12^e semaine d'absence consécutive ou non consécutive dans une même discipline d'un étudiant, non justifiée par des raisons médicales (certificat à l'appui) ce qui correspond à un tiers des cours dispensés sur l'ensemble de l'année scolaire, un enseignant du Conservatoire n'est pas tenu d'admettre l'étudiant dans son cours. Une absence totale d'un étudiant dans une discipline entraîne la mention « défaillant » dans le relevé semestriel.

PHOTOCOPIES

L'usage de photocopies d'œuvres non libres de droits est illégal au sein de l'établissement, conformément au Code de la propriété intellectuelle. Chaque élève est tenu de se procurer les partitions originales demandées par les professeurs. Toutefois, dans le cadre de la législation sur les droits de reproduction de la musique par reprographie, le Conservatoire adhère à la convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) qui autorise l'utilisation de certaines photocopies dans l'établissement : la photocopie autorisée est matérialisée par l'apposition d'un timbre SEAM dont l'utilisation est confiée à la responsabilité des enseignants. La Métropole décline toute responsabilité en cas d'usage de photocopies illicites.

OUTRAGE À UN AGENT PUBLIC

Article 433-5 modifié par la Loi n°2017-258 du 28 février 2017 - art. 25

Constituent un outrage puni de 7500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. Lorsqu'il adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 euros d'amende. Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.



Conservatoire régional du Grand Nancy

1-3 rue Michel Ney
CO n°36 - 54035 NANCY
03 83 35 27 95
crgn@grandnancy.eu

conservatoire.grandnancy.eu

Service des études
03 83 35 27 95
crgn.scolarite@grandnancy.eu



métropole
Culture GrandNancy

Publication du Conservatoire régional du Grand Nancy | Olivier PÉRIN, directeur
Textes : Olivier PÉRIN, Agnès FONTANELLA
Conception et réalisation graphique : Sarah ONG/Conservatoire régional du Grand Nancy
Impression : Bialec, Heillecourt - Septembre 2020



© Conservatoire régional du Grand Nancy (p. 8, 22, 30, 52, 83), 123RF (p. 6, 10, 12, 35, 55, 67),
Clotilde VERDENAL/Métropole du Grand Nancy (p. 29,), Raoul Gilbert Productions Photographiques (p. 58),
Mathieu CUGNOT/Métropole du Grand Nancy (p. 47, 78, 84)